CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 16 juillet 1971 à 10 h 10

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

| | | | Page |
|--|-------|---|------|
| | | Commissaire des Nations Unies p | |
| | • • • | • | 10 |

Président : M. DRISS (Tunisie)

Déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

- 1. Le PRÉSIDENT annonce que, conformément à la décision prise à la 1779e séance, le Conseil économique et social va entendre une déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en sa qualité de point central pour l'assistance aux réfugiés pakistanais en Inde.
- 2. Comme il a été décidé qu'une seule séance serait consacrée à cette question, le Président invite instamment les membres du Conseil à limiter la durée de leurs interventions.
- 3. Le prince Sadruddin AGA KHAN (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit qu'il est particulièrement heureux de l'occasion qui lui est offerte d'exposer en détail au Conseil les besoins humanitaires immenses des réfugiés du Pakistan oriental en Inde et d'indiquer les mesures que les organismes des Nations Unies ont prises pour venir en aide à ces réfugiés. Le Haut Commissaire essaiera aussi de répondre aux questions précises qui lui ont été posées, notamment à celles de la délégation néozélandaise.
- 4. L'exode récent de réfugiés du Pakistan oriental a commencé après le 25 mars 1971 et a pris rapidement des proportions alarmantes. Le nombre total des réfugiés tel qu'il a été indiqué par le Gouvernement indien le 12 juillet
- était de plus de 6 849 000 personnes, réparties de la façon suivante : Bengale occidental 5 277 800; Tripura 1 062 900; Assam, Meghalaya et Bihar 509 100. Le monde s'est ainsi trouvé en face de l'un des déplacements de population les plus importants de l'histoire moderne, avec toutes ses séquelles de misère et de souffrances humaines.
- 5. Dès les premiers jours de l'exode, les autorités et la population indiennes, que ce soit à l'échelon des municipalités, des Etats ou du Gouvernement central, ont déployé un effort considérable pour fournir aux réfugiés des abris, des vivres et des soins médicaux. Un certain nombre d'organisations bénévoles qui travaillaient normalement sur place ont immédiatement fait face à cette situation critique et ont entrepris de venir en aide aux nouveaux arrivants. Dans le même temps, des consultations se sont engagées à

New Delhi entre des représentants du Gouvernement indien et des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies représentés en Inde, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

- 6. Le 23 avril 1971, le Gouvernement indien, par l'intermédiaire de son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, a demandé au Secrétaire général l'aide de l'ONU et des organismes qui lui sont rattachés et a proposé notamment que des discussions préliminaires aient lieu à New Delhi entre les autorités indiennes et le représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Secrétaire général a soumis la question à l'attention du CAC, qui s'est réuni les 26 et 27 avril 1971 et, après avoir procédé à des consultations, a décidé le 29 avril que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait office de point central pour la coordination de l'aide de tous les organismes des Nations Unies.
- 7. Après avoir immédiatement consulté le Gouvernement indien, le Haut Commissaire a envoyé en Inde une mission composée du Haut Commissaire adjoint, du Directeur des opérations et du Conseiller juridique. Cette mission, qui a séjourné en Inde du 6 au 19 mai 1971, a visité des zones de réfugiés et s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement indien, des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies représentés en Inde et des organisations non gouvernementales. Un compte rendu succinct des conclusions de cette mission a été envoyé aux gouvernements.
- 8. Avant même le retour de la mission, deux organismes des Nations Unies qui exécutaient déjà de vastes programmes en Inde ont accordé immédiatement une assistance : comme suite à une demande présentée par le Gouvernement indien le 26 avril, le PAM a livré en quelques semaines des produits alimentaires pour un montant de 3,1 millions de dollars, et, au début de mai, le FISE a mis à la disposition des réfugiés du lait en poudre, des fournitures médicales et des véhicules, pour une valeur totale de 600 000 dollars.
- 9. Avant le retour de la mission, il était devenu évident que l'action concertée des organismes des Nations Unies exigerait un dispositif spécial de consultation et de coordination entre ces organismes. C'est pourquoi le Haut Commissaire a invité les chefs des programmes et institutions des Nations Unies les plus directement concernés à envoyer des représentants à une réunion de ce qui allait devenir le Groupe permanent de consultation interorganisations, dont la première réunion s'est tenue au Palais des Nations le 18 mai 1971. Un représentant de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a été invité à participer aux travaux de ce groupe, qui s'est réuni régulièrement depuis lors.

E/SR.1783

101

- 10. Le 19 mai 1971, le Secrétaire général a lancé un appel aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux particuliers pour qu'ils fournissent une aide d'urgence aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde.
- Le Secrétaire général a fait connaître sa décision de confier au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés le rôle de point central pour la coordination de l'aide de tous les organismes des Nations Unies et s'est déclaré certain qu'en répondant à cet appel les donateurs auraient recours dans toute la mesure du possible aux voies et procedures établies aux Nations Unies et en particulier au HCR, au PAM, au FISE et à l'OMS; il a également formé le souhait que les donateurs tiennent le HCR au courant de toutes les mesures qu'ils prendraient ou envisageraient de prendre et qu'ils mettent à profit les arrangements pris par le Haut Commissaire en vue d'assurer la coordination et la meilleure utilisation de l'aide extérieure. Le Haut Commissaire a donné suite à cet appel quelques jours plus tard en communiquant aux gouvernements un compte rendu succinct de la mission des trois représentants du HCR et en leur faisant tenir des estimations des besoins qu'avait établies le Gouvernement indien.
- 12. Afin de mener à bien les tâches de plus en plus lourdes que lui imposait le rôle de point central du système des Nations Unies, le Haut Commissaire a constitué un petit service spécial composé de membres du personnel du HCR; il faudra d'ailleurs renforcer ce service en lui adjoignant du personnel complémentaire à mesure que l'opération s'intensifiera. Il faudra tenir compte, dans la planification, du fait que les ressources en personnel du modeste office du Haut Commissaire ont été lourdement mises à contribution à la suite de cette grave situation d'urgence, si l'on ne veut pas que les autres activités du Haut Commissariat en souffrent.
- 13. D'accord avec le Gouvernement indien, le Haut Commissaire a envoyé à New Delhi un des plus hauts fonctionnaires du HCR, M. Thomas Jamieson, pour représenter le point central des organismes des Nations Unies à New Delhi. M. Jamieson est entré en fonctions le 5 juin 1971, et deux autres hauts fonctionnaires l'ont rejoint par la suite.
- 14. Dans l'intervalle, le Gouvernement indien avait établi un comité central de coordination pour les secours aux réfugiés. Le représentant du point central ainsi que les représentants d'autres programmes et institutions spécialisées des Nations Unies participent aux activités de ce comité sur l'invitation des autorités indiennes.
- 15. La situation des réfugiés dans les Etats du Bengale occidental, d'Assam, de Tripura et de Meghalaya et ailleurs offre un spectacle de profonde misère, due à l'afflux massif de millions de personnes dénuées de tout et physiquement épuisées.
- 16. Les Nations Unies et d'autres organismes sont constamment critiqués et accusés d'inaction ou de lenteur à réagir. Or, il est bien évident que ni les abris, ni les vivres, ni l'approvionnement en eau, ni les dispositifs sanitaires, ni les soins médicaux ne peuvent s'improviser d'un jour à l'autre. Le Haut Commissaire tient à rendre un chaleureux hommage aux milliers de personnes fonctionnaires du

- Gouvernement indien, membres d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ou particuliers qui ont porté secours aux réfugiés dès le début de cette situation d'urgence.
- 17. Selon les évaluations du Gouvernement indien, sur les 6 millions de réfugiés du Pakistan oriental qui, estime-t-on, se trouvaient en Inde à la fin du mois de juin, 3 millions sont logés dans des camps, 1 million dans des centres d'accueil aménagés à leur intention, et environ 2 millions vivent chez des amis ou des parents ou chez l'habitant.
- 18. La situation dans les camps varie : dans certains, elle est à peine tolérable, dans d'autres, elle est extrêmement grave. Même dans les camps les mieux organisés, les conditions se détériorent immédiatement s'il faut admettre en quelques heures plusieurs milliers de nouveaux venus, comme il a, semble-t-il, fallu le faire fréquemment. L'arrivée des réfugiés que l'on a dù abriter dans des écoles et des bâtiments publics a gravement bouleversé le système d'enseignement et le système administratif dans les Etats où ils ont été installés. Il faut trouver de meilleurs moyens de les loger si l'on veut rétablir des conditions acceptables dans ces zones et éviter que les problèmes ne s'aggravent. De même, dans une région déjà très peuplée, on ne saurait continuer bien longtemps à héberger chez l'habitant des millions de personnes. L'un des gros problèmes que pose l'action de secours consiste donc à créer des abris. La situation est particulièrement préoccupante dans la région de Calcutta, qui est surpeuplée et connaît de graves difficultés sociales depuis plusieurs années déjà, et également dans l'Etat de Tripura. Le Gouvernement indien a donc entrepris un plan de réinstallation provisoire des réfugiés et a organisé dans d'autres Etats plusieurs énormes camps d'accueil qui peuvent recevoir chacun 50 000 réfugiés. Les réfugiés sont transportés soit par avion, parfois dans des appareils fournis par d'autres gouvernements, soit par chemin de fer ou par la route.
- 19. Heureusement, lorsque la situation d'urgence a commencé, le Gouvernement indien disposait de bons stocks de vivres qu'il conservait pour les utiliser en cas de sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles. Le problème immédiat a donc été un problème de logistique et de transport plutôt qu'un manque de réserves alimentaires. Quoi qu'il en soit, les stocks de sécurité représentent un aspect essentiel de la planification alimentaire d'ensemble en Inde et devront donc être reconstitués. En outre, si des quantités considérables d'aliments de base ont pu être distribués, on ne disposait que de stocks limités de légumineuses et de graisses alimentaires éléments indispensables dans un régime alimentaire quotidien même réduit , et de produits d'alimentation pour enfants.
- 20. L'un des plus graves problèmes qui se posent résulte des mauvaises conditions d'hygiène dans les camps et les centres d'accueil et du manque d'eau potable; cette situation a considérablement augmenté les risques de maladie, notamment de choléra, d'entérite sous toutes ses formes et d'autres affections. Des mesures ont été prises pour améliorer les conditions sanitaires, mais il est très difficile d'obtenir rapidement des résultats concrets.

- 21. Les problèmes de transport et de logistique constituent un autre aspect important de la situation. Il existe peu de grandes routes conduisant vers les zones de réfugiés, dans l'Assam, le Meghalaya et le Tripura. Le transport de vivres et d'autres produits exige des véhicules, et les difficultés sont multipliées par la distance considérable qui sépare les grands ports d'arrivée et les lieux d'entreposage des points de destination. Enfin, la mousson, particulièrement violente cette année, rend les routes secondaires impraticables. Il faut donc faire preuve d'ingéniosité, et l'on risque d'avoir à utiliser de plus en plus des moyens de transport autres que les moyens courants, notamment, peut-être, des hélicoptères, si l'on veut éviter le désastre.
- 22. Le Gouvernement indien a procédé à une première évaluation globale des besoins le 16 mai 1971, en partant de l'hypothèse qu'il y aurait en Inde une population de 3 millions de réfugiés pendant une période de six mois à compter de la fin du mois de mars 1971. Ces besoins représentaient l'équivalent de 175 millions de dollars, chiffre mentionné dans l'appel du Secrétaire général du 19 mai 1971. A la suite du nouvel afflux de réfugiés, le Gouvernement indien a fait des estimations revisées, à la date du 26 juin 1971, représentant l'équivalent de 400 millions de dollars, ces nouvelles estimations reposent sur les besoins d'une population moyenne de 6 millions de réfugiés pendant six mois à compter de la fin mars 1971; elles ont été communiquées aux gouvernements.
- Dans les deux jours qui ont suivi l'appel du Secrétaire général du 19 mai 1971, des millions de dollars ont été annoncés. A la date du 14 juillet, 47,7 millions de dollars en espèces et 51,7 millions de dollars en nature, portant le total général à 99,4 millions de dollars, avaient été annoncés au point central. Sur ce chiffre, 93,9 millions de dollars provenaient de gouvernements et 4,4 millions de dollars des ressources dont disposaient déjà le PAM, le FISE, l'OMS et le HCR. Les contributions envoyées au point central comprenaient aussi un montant de 1,1 million de dollars reçu de sources non gouvernementales. Cette somme, faible par rapport aux besoins actuels, est cependant significative en ce sens que plusieurs organisations non gouvernementales se sont félicitées de la désignation d'un point central dans le cadre du système des Nations Unies et se sont montrées disposées à coopérer avec lui de diverses manières, notamment en lui faisant parvenir des contributions.
- 24. Des gouvernements ont choisi d'adresser des dons en nature et en espèces directement aux autorités indiennes, dans certains cas en plus de contributions substantielles versées par l'intermédiaire du point central. L'effort bilatéral des gouvernements est évalué à l'équivalent de 49 millions de dollars.
- 25. L'afflux soudain de réfugiés du Pakistan oriental en Inde a suscité dans le monde entier une vive émotion, qui ne s'est pas limitée aux gouvernements, mais a été ressentie aussi par le public et par les organisations non gouvernementales charitables et humanitaires. Dès le tout début de la crise, par conséquent, plusieurs organisations non gouvernementales ont fourni une assistance aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde, soit en prélevant sur les ressources dont elles disposaient, soit en utilisant des fonds reçus des gouvernements, soit encore en se procurant des

- fonds individuellement ou en lançant des appels spéciaux. Le Haut Commissaire s'efforce de rassembler des renseignements précis sur ces efforts, dont on pense actuellement qu'ils représentent l'équivalent de 17 millions de dollars en nature et en espèces.
- 26. A la suite d'une demande reçue de la Croix-Rouge indienne, le Secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge s'est adressé aux sociétés nationales pour solliciter des fonds et des dons en espèces, et la Ligue a reçu jusqu'ici au total l'équivalent de 3,2 millions de dollars en espèces et en nature. Ces dons sont actuellement mis à la disposition de la Croix-Rouge indienne, qui, opérant dans le cadre de l'organisation générale mise en place par les autorités indiennes, a accepté de se charger d'un programme alimentaire complémentaire, notamment à l'intention des enfants et des mères qui allaitent, ainsi que d'une action médicale complémentaire. Le HCR maintient un contact étroit et procède à des consultations avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, qui participe au Groupe permanent de consultation interorganisations.
- 27. Le mécanisme de coordination mis au point pour assurer le maximum d'efficacité à l'assistance fournie aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde a une triple fonction. Il doit : a) mobiliser le concours et s'assurer les contributions de la communauté internationale; b) prendre les mesures nécessaires pour que les fournitures soient obtenues d'une manière coordonnée et livrées en Inde; c) maintenir une liaison étroite avec le Gouvernement indien, Ces tâches sont exécutées en contact étroit avec la FAO, l'OMS, le FISF, le PAM et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, Peu après que les premières mesures de coordination eurent été prises, les tâches se sont tout naturellement réparties entre les divers membres du système des Nations Unies associés à l'effort entrepris, et cette répartition a été acceptée par tous les intéressés.
- 28. Le point central reçoit les contributions en espèces et tient le compte des contributions en nature annoncées. Sous réserve des consultations nécessaires avec le Gouvernement indien, les membres du système des Nations Unies et les donateurs, le point central, soit met des fonds directement à la disposition du Gouvernement indien, soit passe par l'intermédiaire des programmes ou institutions spécialisées de l'ONU qui font les achats de fournitures voulus et en organisent la livraison en Inde. Le point central prend aussi à sa charge les frais de transport lorsqu'il ne peut s'assurer le transport gratuit, et a pris des dispositions pour coordonner les transports par la voie aérienne. Le CIME a offert de faire bénéficier le HCR de son expérience technique, et deux de ses fonctionnaires, qui sont spécialistes des transports, ont été détachés auprès du point central.
- 29. Au début de la situation d'urgence, le FISE a fourni, sur les ressources dont il disposait, des aliments pour enfants, des fournitures médicales, des véhicules et d'autres articles. Comme il est le seul des organismes des Nations Unies qui soit équipé pour distribuer toutes sortes de secours et qui soit habitué à le faire, il joue un rôle important.

- 30. La FAO et le PAM apportent eux aussi une contribution majeure. Le point central annonce au PAM l'arrivée de toutes les contributions alimentaires et le PAM prend toutes dispositions pour les recevoir, les expédier et les faire livrer en Inde. Le PAM s'occupe aussi des achats de produits alimentaires qu'il faut se procurer hors de l'Inde.
- 31. L'OMS centralise toutes les fournitures sanitaires. Elle a apporté une contribution vitale lorsque le choléra s'est déclaré dans les zones de réfugiés, et elle continue d'exercer une importante action de coordination et d'achat.
- 32. S'il est prématuré à ce stade de formuler des conclusions générales quant à l'organisation des activités du point central, il ne fait aucun doute que, après une brève période d'adaptation, les divers rouages de ce mécanisme international complexe se sont mis en place beaucoup plus aisément qu'on ne l'aurait cru possible. Une excellente compréhension règne entre les chefs des organismes intéressés et, dans les rapports de travail, il s'est instauré un climat de véritable coopération et un sens des responsabilités communes.
- 33. Le Haut Commissaire voudrait s'attarder quelque peu sur un aspect des tâches que lui a confiées le Secrétaire général : il s'agit de la collecte des fonds et de leur emploi. En ce qui concerne les contributions en espèces, il s'écoule naturellement un certain temps entre l'annonce et le versement d'une contribution. Si ce délai, lorsqu'il n'est pas trop prolongé, ne joue pas un grand rôle dans l'exécution d'un programme normal, il peut en revanche constituer un obstacle dans une situation d'argence comme la situation actuelle, et le Haut Commissaire est reconnaissant aux gouvernements qui ont été en mesure de verser rapidement les sommes qu'ils avaient promises.
- 34. Il y a également le problème des contributions qui ne sont versées que par tranches et sous conditions, entraînant de longues négociations entre les gouvernements donateurs, New Delhi et Genève. A cet égard aussi, le Haut Commissaire est reconnaissant aux gouvernements qui ont pu accorder les fonds sur la base de l'estimation des besoins qui leur a été communiquée.
- 35. Au 14 juillet 1971, le montant des contributions en espèces qui ont été reçues par le point central s'élevait à 13,3 millions de dollars, contre 47,7 millions de dollars annoncés au total. Tous les fonds reçus ont été soit dépensés soit engagés.
- 36. Pour ce qui est des contributions en nature, il s'agit essentiellement d'une question de logistique. S'il a été possible de transporter par avion en Inde certaines marchandises, en particulier des fournitures médicales et du matériel léger pour l'installation d'abris, il est beaucoup plus difficile d'acheminer par la même voie des produits pondéreux, des véhicules et autre matériel lourd. Il y a donc un décalage entre l'annonce des contributions en espèces et leur livraison sur place, mais aucun effort n'est épargné pour réduire les délais au minimum.
- 37. Il est apparu clairement dès le début que les efforts devaient se concentrer sur les besoins d'abris. Le Gouvernement indien a passé aussitôt des commandes dans le pays pour l'achat de matériel permettant d'abriter plus de 800 000 personnes. D'ores et déjà, il a pu se procurer

- 36 000 tentes et 750 grandes bâches, et de nouvelles livraisons sont attendues d'ici à la fin de juillet et au cours du mois d'août. Des contributions en espèces ont été transmises au Gouvernement par l'intermédiaire des Nations Unies pour couvrir une partie du coût de ces achats.
- 38. Le FISE, avec les fonds alloués par le point central, a pris immédiatement des dispositions pour l'achat et le transport aérien depuis l'étranger de matériel pour abris, notamment des toiles de polythène, des tentes et des bâches. Les livraisons qu'il a déjà effectuées couvrent les besoins d'environ un million de personnes, et les quantités supplémentaires qui devraient être envoyées par avion d'ici à la fin de juillet permettront de répondre à ceux d'un autre million de personnes. De plus, le FISE a acheté en Inde du matériel destiné à abriter quelque 300 000 personnes, et des contributions importantes en matériel d'abris ont été fournies dans le cadre d'arrangements bilatéraux avec le Gouvernement indien ainsi que par des organisations bénévoles.
- 39. Dans sa liste revisée des besoins, le Gouvernement indien a indiqué qu'il faisait le nécessaire pour mettre à la disposition des réfugiés, chaque fois qu'il le pouvait, des cabanes dites *basha*, abris à charpente légère faits de matériaux locaux et recouverts de polythène qui permettront de loger à peu près 3 millions de personnes pour un coût total de quelque 48 millions de dollars. Le Haut Commissaire espère que des dons généreux en espèces seront envoyés au Gouvernement indien pour l'aider à satisfaire ce besoin vital.
- 40. Dans sa demande revisée du 26 juin 1971, le Gouvernement indien estimait que 776 000 tonnes métriques de produits alimentaires de base (riz, légumineuses, sucre et huile) seraient nécessaires pour nourrir en moyenne 6 millions de réfugiés durant six mois. Cette quantité exclut des articles tels que le sel, le lait en poudre et les aliments pour enfants, dont 30 000 tonnes au total sont également nécessaires comme aliments d'appoint.
- 41. Sur le volume demandé par le Gouvernement indien, près de la moitié a déjà été livrée ou promise par l'intermédiaire du point central et aussi, pour autant qu'on sache, sur une base bilatérale. Toutefois, les offres qui ont été faites ne correspondent pas toujours à la demande : c'est ainsi que l'on a offert du blé, aliment qui ne convient guère à la population intéressée, alors que sur les 580 000 tonnes de riz qu'il faudrait, 160 000 tonnes seulement ont été offertes. Le fait est particulièrement déconcertant si l'on considère qu'il y a dans le monde 10 pays qui exportent chacun plus de 100 000 tonnes de riz chaque année. La même remarque vaut pour les légumineuses : 124 000 tonnes sont nécessaires et 9 500 tonnes ont été offertes. Pour le sucre, il y a actuellement un déficit de plus de 47 000 tonnes, qui pourraient être achetées en Inde si des fonds étaient disponibles, et l'on manque encore de 10 000 tonnes d'huile comestible et de la même quantité de lait en poudre. Le Haut Commissaire demande instamment aux pays qui produisent ces denrées, et plus spécialement du riz, de faire un effort particulier pour aider à combler l'écart entre les besoins et l'aide promise ou fournie.

- 42. Quant aux produits d'appoint, le déficit est encore de quelque 10 000 tonnes de lait en poudre et à peu près de la même quantité de sel. Pour répondre aux besoins de 1,5 million d'enfants environ, le FISE a acheté en Inde 5 000 tonnes de produits riches en protéines pour un montant voisin de 800 000 dollars, qui ont été fournis par le point central. Cette quantité est aujourd'hui utilisée en attendant l'arrivée de 10 000 tonnes au moins d'aliments de même type pour les enfants, qui ont été offerts par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et qui devraient parvenir en Inde dans le courant d'août et de septembre.
- 43. En mai 1971, lors de la visite en Inde de la mission des trois représentants du HCR, un expert de l'OMS a été associé aux travaux du groupe. En raison de l'afflux sans précédent de réfugiés, il était difficile d'assurer la surveillance médicale la plus élémentaire; de plus, la malnutrition et la détérioration des conditions sanitaires étaient de nature à favoriser la propagation rapide de maladies infectieuses. On constatait aussi une pénurie aiguë de médicaments, de services hospitaliers et autres équipements médicaux, le vaccin et autres fournitures pour les programmes de prévention des maladies faisaient défaut et les moyens disponibles sur le plan sanitaire étaient tout à fait insuffisants.
- 44. Depuis lors, il y a eu une nette augmentation du nombre des réfugiés, et des mesures ont été prises par le Gouvernement indien et la Croix-Rouge indienne pour faire face à la situation sanitaire.
- 45. L'un des problèmes les plus dramatiques qui se posent est celui du choléra, endémique dans cette région du monde. Cette maladie a pris de graves proportions en raison de la situation épidémiologique et des difficultés rencontrées pour assurer aux réfugiés des conditions sanitaires convenables. Environ 11 millions de doses de vaccin anticholérique ont été expédiées en Inde de toutes sources, et l'OMS estime qu'il faudra poursuivre ces envois pour le moment, pour le cas où une nouvelle poussée de la maladie se produirait. Cependant, la vaccination n'est ni le seul moyen ni le meilleur d'empêcher que le choléra fasse de nouveaux ravages, et d'autres mesures sont prises par le Gouvernement indien. L'effort principal est orienté vers l'amélioration des services de santé de base et des services d'hygiène et d'approvisionnement en eau.
- 46. Au 22 juin 1971, on évaluait à 25 000 ou 30 000 le nombre des cas de choléra et à 4 000 celui des cas de décès connus dans les hôpitaux et les centres médicaux. Mais, compte tenu de la difficulté de déterminer la cause réelle des décès, ces chiffres sont probablement inférieurs à la réalité. Par suite des mauvaises conditions sanitaires et du départ des camps d'un certain nombre de réfugiés, on ne peut guère prédire ce qui arrivera dans l'avenir. Il faut donc maintenir une surveillance vigilante, tout en prenant des mesures d'urgence pour faire face à la situation actuelle.
- 47. En réponse à une demande du Gouvernement indien, l'OMS expédie en Inde des fournitures pour le traitement et la prévention du choléra, ainsi que d'autres fournitures médicales pour faire face à la situation sanitaire générale. A ce jour, 80 p. 100 de toutes les fournitures demandées et convenues ont été livrées et sont actuellement utilisées dans

- les zones de réfugiés. Le reste, soit 20 p. 100, comprend essentiellement du liquide de réhydratation, qui est envoyé chaque semaine. Le poids total de toutes les fournitures expédiées ou en attente est évalué à 400 tonnes. L'OMS, agissant de concert avec le point central et en consultation étroite avec le gouvernement, s'occupe de déterminer ce qui sera encore nécessaire pour faire face aux besoins tant immédiats qu'à moyen terme, et une action est en cours pour y répondre. On envoie notamment des stocks d'antibiotiques et de médicaments antipaludiques pour juguler une épidémie éventuelle de diphtérie et de fièvre typhoïde et pour combattre le paludisme.
- 48. Le Directeur du Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est s'est rendu dans les camps de réfugiés à la fin du mois de juin avec le Secrétaire du Ministère de la santé, afin d'examiner la situation sanitaire et de déterminer les besoins dans l'avenir immédiat. Il a aussi offert les services de hauts fonctionnaires de l'OMS chargés de rester en contact étroit avec le Gouvernement indien pour toutes les questions relatives à ce problème.
- 49. Le système de transports indien ne pouvant faire face à lui seul à l'effort gigantesque qui lui est demandé, il a fallu trouver des moyens supplémentaires d'acheminer les fournitures de secours du port ou de l'aérodrome d'arrivée jusqu'aux zones de réfugiés. En premier licu, on s'est efforcé de trouver des véhicules auprès des fabricants indiens ou dans les stocks existant dans le pays. Au surplus, le Gouvernement indien a fait figurer des camions, des jeeps et des remorques sur la liste du matériel demandé à l'étranger. Pour transporter les malades, des ambulances sont aussi nécessaires. On peut juger de l'ampleur des besoins d'après les chiffres inscrits dans la demande du Gouvernement indien : 768 camions, 480 jeeps, 244 remorques et 120 ambulances.
- 50. Des jeeps tous usages, des camions, des remorques et de petites ambulances ont été fournis par le FISF, et d'autres jeeps sont actuellement empruntées à des projets du FISE en cours d'exécution en Inde. D'autres moyens de transport, amenés par la voie aérienne, ont été obtenus par l'intermédiaire de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et des organisations bénévoles.
- 51. Pour combler l'écart entre les moyens de transport disponibles et ceux qui seraient nécessaires, des commandes ont été faites ou vont être faites en Inde, au Japon, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique. Mais les dates de livraison de ces véhicules allant de la fin août au début d'octobre, on se préoccupe de toute urgence de trouver un moyen de repérer et de mettre en service, dans l'intervalle, des véhicules se trouvant déjà en Inde. On étudie aussi la possibilité d'amener par la voie aérienne certains véhicules dont le besoin est particulièrement pressant, par exemple de petites ambulances.
- 52. Les membres du Conseil comme du reste tous ceux qui se sont préoccupés de cette situation d'urgence se demandent bien entendu ce qu'il adviendra ensuite. Le Haut Commissaire tient à réitérer l'espoir sincère, exprimé par le Secrétaire général dans son appel du 19 mai, que ces malheureux réfugiés seront rapatriés de façon librement consentie à une date aussi rapprochée que possible.

- 53. Le Haut Commissaire a noté à ce propos que le Gouvernement indien avait s' iligné l'urgence d'un retour prochain, les réfugiés ne pouvant s'installer en Inde en permanence. Il a noté aussi la position du Gouvernement pakistanais, qui est que les réfugiés doivent être rapatriés. Il tient à donner au Conseil l'assurance qu'il est prêt à faciliter, par tous les moyens possibles, le rapatriement librement consenti des réfugiés; c'est là seton lui l'objectif humanitaire qui doit constamment guider les efforts de tous les intéressés. Il ne se rend que trop bien compte de la complexité de la situation, mais il estime que ce qu'il faut avant tout, c'est créer un climat de confiance, dans lequel le réfugié lui-même voudra spontanément obtenir son rapatriement.
- 54. C'est en grande partie pour cette raison que le Haut Commissaire s'est rendu au Pakistan et en Inde en juin sur l'invitation des deux gouvernements, qu'il remercie de l'occasion qui lui a ainsi été offerte d'étudier la situation et de participer à des échanges de vues. Il se félicite que certains gouvernements, lorsqu'ils ont annoncé leurs contributions, aient déjà réservé des crédits pour promouvoir et faciliter le rapatriement librement consenti et il se félicite aussi de l'accord du Gouvernement pakistanais relatif à l'affectation d'un haut fonctionnaire à Dacca, qui lui a été notifié récemment; la présence de ce fonctionnaire sera utile dès maintenant et plus encore par la suite lorsque le processus de rapatriement librement consenti s'intensifiera. En attendant, une assistance extérieure massive devra être fournie pour les opérations de secours d'urgence en Inde.
- 55. Dans l'appel qu'il a lancé le 16 juin 1971, le Secrétaire général a fait observer que si l'action de secours humanitaire des Nations Unies au Pakistan oriental était une opération indépendante, distincte du programme d'assistance aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde, les deux opérations étaient reanmoins liées, en ce sens que dans la mesure où la situation s'améliorerait au Pakistan oriental, les possibilités d'arrêter et de renverser le courant des réfugiés s'amélioreraient aussi. Des liens de coordination étroits sont donc maintenus entre le personnel chargé des deux opérations.
- 36. La situation qui vient d'être exposée, et qui affecte une multitude d'êtres humains, est véritablement tragique et doit être abordée sous l'angle humanitaire. Il faut tout mettre en œuvre pour soulager la détresse des réfugiés. Le Haut Commissaire est sensible à la générosité qui s'est déjà manifestée, mais les besoins sont vastes et exigent encore une assistance massive de la part de la communauté mondiale. Pourtant, les secours ne peuvent offrir une solution permanente, et le Haut Commissaire ne peut que souligner une fois de plus l'importance cruciale qui s'attache au rapatriement librement consenti, lequel constitue la meilleure solution du problème.
- 57. M. SHAHI (Pakistan) dit que l'ampleur du problème des réfugiés du Pakistan oriental n'a d'égale que celle des mouvements massifs de population qui ont accompagné la naissance de l'Inde et du Pakistan en tant qu'Etats indépendants en 1947. Comme l'a dit le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, c'est l'opération d'urgence la plus vaste et la plus difficile des temps modernes.

- 58. Le Gouvernement pakistanais est profondément reconnaissant à tous ceux qui ont répondu à l'appel du Secrétaire général en s'engageant à fournir aux réfugiés une aide en nature et en espèces se montant à près de 175 millions de dollars. Les réfugies qui ont fui vers l'Inde sont des ressortissants pakistanais, de sorte que tous ceux qui font des dons en faveur de ces réfugiés ou subviennent à leurs besoins ont droit à la reconnaissance du Pakistan. M. Shahi voudrait pouvoir mieux dire encore combien le Gouvernement pakistanais a été sensible à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une assistance massive aux populations du Pakistan oriental ainsi qu'aux efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les chefs des institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les particuliers pour soulager la misère de ces populations dans un esprit de solidarité humaine.
- Le Haut Commissaire a appelé l'attention sur l'espoir exprimé par le Secrétaire général de voir les réfugiés rapatriés de leur plein gré dès que possible. Le Président du Pakistan a adressé à plusieurs reprises des appels aux réfugiés en leur demandant de rentrer dans leur pays et en leur promettant de les réinstaller rapidement. Le Gouvernement pakistanais a établi le long de la frontière 21 camps destinés à recevoir les personnes déplacées, et il a été jusqu'à offrir une amnistie générale s'étendant même aux militaires déserteurs et aux chefs politiques de l'opposition. Le 18 juin, le Président a déclaré, comme il l'avait déjà fait, qu'il n'était pas question de refuser aux réfugiés, quelles que soient leur caste, leur croyance ou leur religion, l'autorisation de rentrer chez eux et que les arrangements nécessaires avaient été pris pour les recevoir. Le 28 juin encore, il a exprimé sa profonde sympathie pour les réfugiés et leur a adressé un nouvel appel pour qu'ils regagnent leurs foyers. Il a également dit que son pays accueillerait avec satisfaction toute assistance que pourrait fournir l'Organisation des Nations Unies pour faciliter le retour des réfugiés au Pakistan.
- 60. Le Gouvernement pakistanais a accepté l'aide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en matière de rapatriement et s'est empressé d'autoriser l'envoi à Dacca du représentant du Haut Commissaire, qui pourra se déplacer en toute liberté et se rendre dans les camps d'accueil des réfugiés. Une des plus importantes mesures prises par le Président a été la nomination de M. Abdul Mutalib Malik aux fonctions d'assistant spécial, ayant rang de ministre, pour les personnes déplacées et les opérations d'assistance et de secours au Pakistan oriental. M. Malik sera habilité à prendre des mesures d'urgence et tiendra le Président continuellement au courant des progrès réalisés en ce qui concerne les opérations d'assistance et de secours. Il est donc évident qu'il n'existe aucune divergence de vues entre le Pakistan et les autres Etats Membres des Nations Unies en ce qui concerne le rapatriement, considéré par tous comme la seule solution possible.
- 61. On a dit que c'était la peur qui empêchait les réfugiés de regagner leurs foyers. C'est certainement vrai, mais il convient de se demander quelle est la cause de cette peur. Etant donné les conditions économiques et sociales des masses vivant dans des pays comme l'Inde et le Pakistan,

leur prédisposition à la peur est un phénomène qu'aucune administration ni aucun sociologue ne peuvent ignorer. La panique se répand comme une traînée de poudre. L'Inde et le Pakistan ont connu l'exode massif des populations qui ont quitté leurs foyers immédiatement après l'accession des deux Etats à l'indépendance en 1947, bien que les deux gouvernements aient fait sans nul doute tout leur possible pour éviter ces migrations. Ils ont cependant échoué pour la simple raison que, des deux côtés, les communautés minoritaires ont été saisies d'une peur irraisonnée et sont restées sourdes aux exhortations de leur propre gouvernement. Telle étant la situation sur le plan humain, il est indispensable, par compassion et par sens politique, de ne rien faire pour accroître le sentiment de crainte des populations qui ont fui le Pakistan oriental; il faut au contraire s'efforcer de les rassurer et de les convaincre de regagner leur foyer et de participer au relèvement de leur pays.

- 62. Pour supprimer la peur, la coopération du Gouvernement indien est indispensable. Sans cette coopération, l'appel du Pakistan demandant aux réfugiés de regagner leurs foyers restera sans écho. Le Gouvernement pakistanais fait tout son possible pour créer un climat de confiance et il a accepté, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, la responsabilité d'assurer le respect de la vie, des biens et de l'honneur de tous les réfugiés qui rentreraient chez eux. Il faut espérer qu'aucune tentative ne sera faite pour introduire dans ce problème des revendications politiques visant au démembrement du Pakistan.
- 63. A moins que l'Inde ne décide d'apporter sa coopération, dans son propre intérêt et dans celui du Pakistan, la situation ne pourra guère être résolue dans des conditions conformes à la dignité humaine. La coopération libérerait l'Inde de la charge d'abriter et de nourrir les personnes déplacées du Pakistan oriental et permettrait, à plus long terme, l'instauration entre l'Inde et le Pakistan d'un dialogue constructif profitable aux deux pays. Le Président du Pakistan s'est publiquement déclaré prêt à ouvrir ce dialogue à tout moment et en tout lieu. Le Gouvernement pakistanais s'est engagé à assurer, avec l'aide matérielle de la communauté internationale, la réinstallation des réfugiés dans leurs foyers, sans aucune discrimination fondée sur leurs croyances religieuses ou leurs convictions politiques.
- 64. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) souligne l'ampleur de la tâche entreprise par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, auquel a été confié le rôle de point central pour l'assistance internationale aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde, ainsi que la lourde charge qu'impose au Gouvernement de l'Inde l'afflux soudain de près de 7 millions de réfugiés. La délégation néo-zélandaise est convaincue qu'aucun effort n'est épargné pour faire face aux besoins pressants engendrés par cette grande misère humaine. Elle a été particulièrement heureuse d'apprendre qu'il existait entre les institutions interessées des Nations Unies un climat de sincère coopération.
- 65. Malgré tout ce qui a déjà été accompli, il reste encore beaucoup à faire. La nécessité urgente d'accroître l'assistance est évidente, étant donné l'extension rapide des épidémies et des maladies infectieuses dues aux conditions

sanitaires défectueuses, à la malnutrition et au manque d'eau potable, de médicaments et d'installations sanitaires. A cet égard, l'œuvre accomplie par les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales participant aux efforts de secours est particulièrement digne d'éloges. Le montant de l'aide requise s'est accru du fait de l'afflux continu des réfugiés qui passent la frontière, et la situation est de celles dont la communauté internationale n'ose se détourner.

- 66. Le Haut Commissaire assume des responsabilités cruciales en répartissant l'assistance destinée à soulager la misère humaine découlant de cette situation. Il a exercé une influence modératrice en traitant des questions qui ont soulevé de part et d'autre des sentiments violents. La délégation néo-zélandaise espère que le Haut Commissaire poursuivra ses efforts en vue de créer un climat international propice à la solution des problèmes qui sont à l'origine de la crise des réfugiés.
- 67. Comme l'a dit le représentant de la Nouvelle-Zélande au cours de la discussion du point 2 de l'ordre du jour (Examen général de la politique économique et sociale internationale) [1778e séance], il ne servirait à rien que le Conseil examine les raisons qui sont à l'origine de cette situation ou les conditions politiques qui devraient exister avant que les réfugiés acceptent de retourner dans leur pays. Il est évident qu'il faut éviter toute action qui pourrait aggraver une situation déjà difficile. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande ne souhaite nullement s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Inde ou du Pakistan. Néanmoins, les pertes de vies humaines causées par l'afflux des réfugiés sont fort inquiétantes, et il est évident que cette crise peut avoir des répercussions sur la stabilité de la région. A part les secours fondamentaux immédiats, il n'est pas possible de faire grand-chose si l'on ne crée pas au Pakistan oriental un climat de confiance qui calme les craintes de ceux qui se réfugient actuellement en Inde. Selon les préceptes humanitaires, il faut non seulement fournir aux réfugiés des aliments et des abris, mais encore assurer leur avenir moins immédiat, et notamment leur droit de regagner de plein gré leurs foyers dans des conditions qui leur promettent une vie normale de citoyens participant pleinement à la société où ils vivent. Il faut espérer que c'est ce message de commisération humaine qui émergera du débat et non une solution théorique qui, de toute manière, ne relève pas de la compétence du Conseil.
- 68. La délégation néo-zélandaise estime, comme le Haut Commissaire, que le rapatriement volontaire revêt une importance cruciale et offre le meilleur moyen de résoudre le problème. La réalisation de cet objectif humanitaire dépend de l'atténuation des tensions entre l'Inde et le Pakistan, et il est évident que les problèmes essentiels résultant de la crise soulevée par les réfugiés ne sont pas faciles à résoudre. Aucun pays situé hors de la région n'est en mesure de faire des suggestions quant à la nature de la solution à adopter, mais le Conseil pourrait appeler l'attention sur la nécessité de créer un climat de négociation et de compromis et de parvenir à un règlement à plus long terme. Si la communauté internationale ne fait pas face à ce problème dès maintenant, elle devra le faire plus tard, lorsqu'il aura pris des dimensions encore plus considérables.

- 69. La Nouvelle-Zélande se félicite des efforts déployés par le Haut Commissaire et lui garantit son plein appui pour la poursuite de sa tâche visant à assurer le bien-être et la réinstallation des réfugiés du Pakistan oriental.
- 70. M. KITTANI (Sous-Secrétaire géneral aux affaires interorganisations) dit qu'il voudrait informe, le Conseil des efforts du Secrétaire général et des or ismes des Nations Unies pour fournir une assistance humanitaire au Pakistan oriental.
- 71. Le 22 avril 1971, le Secrétaire général a adressé au Président du Pakistan une lettre exprimant les graves préoccupations que lui causait la situation au Pakistan oriental et lui offrant, au nom des organismes des Nations Unies, toute l'assistance possible pour aider le Gouvernement pakistanais à s'acquitter de la tâche qui lui incombait de secourir de toute urgence la population du Pakistan oriental. Cette offre a été acceptée et une estimation des besoins d'assistance a été communiquée aux Nations Unies. Le 19 mai, le Secrétaire général a lancé un appel en vue d'obtenir une assistance internationale pour atténuer les épreuves et les souffrances des réfugiés, toujours plus nombreux, du Pakistan oriental en Inde. Ces deux opérations d'assistance internationale sont liées, puisque l'amélioration des conditions au Pakistan oriental contribuera à arrêter et à renverser le courant des réfugiés en Inde.
- 72. Au début de juin, M. Kittani s'est rendu au Pakistan, au nom du Secrétaire général, pour s'entretenir avec le gouvernement des modalités de l'assistance humanitaire internationale au Pakistan oriental. L'accord a été complet touchant la manière dont il convenait d'organiser les opérations de secours, et le Président du Pakistan a estimé, comme le Secrétaire général, qu'il fallait faire en sorte que les Nations Unies puissent donner à la communauté internationale et aux donateurs privés l'assurance que tous les secours fournis par le système des Nation. Unies ou par son entremise parviendraient bien à destination ou, en d'aurres termes, atteindraient la population du Pakistan orien 1. A la suite de cet accord, le Secrétaire général a désigné un représentant au Pakistan oriental pour jouer le rôle de point central et assurer la coordination des travaux des institutions et programmes des Nations Unies qui fourniraient une assistance dans leurs domaines respectifs. En même temps, il a été créé un comité interdépartemental de contrepartie du Gouvernement pakistanais, et les deux organismes ont depuis lors collaboré étroitement pour la planification et l'organisation des opérations de secours. Le 18 juin, le Secrétaire général a désigné un coordonnateur au Siège, auprès du Bureau des affaires interorganisations, et un groupe de travail interorganisations a maintenant été créé à Genève pour coordonner les opérations de secours. Le 16 juin, le Secrétaire général a lancé un appel aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux organismes et donateurs privés pour qu'ils versent des contributions en nature ou en espèces en vue d'alléger les souffrances de la population du Pakistan oriental.
- 73. Le cadre fondamental nécessaire à l'octroi de secours par les organismes des Nations Unies ou par leur entremise a

- donc été établi, et un effort soutenu a été fait, en coopération avec le gouvernement, pour évaluer la nature et l'importance de l'assistance humanitaire requise. On trouvera dans un communiqué de presse qui vient d'être publié des détails sur la situation au Pakistan oriental dans les domaines de l'alimentation, des transports et de la santé et des indications sur l'assistance nécessaire.
- 74. Les populations du Pakistan oriental ont été éprouvées par un violent cyclone et par des inondations survenus dans la zone du delta en novembre 1970, et par les troubles civils qui ont éclaté en mars 1971. Il y a eu d'importants mouvements de populations vers les zones rurales, qui ont provoqué des pertes de récoltes et une diminution du pouvoir d'achat dont on ne connaît pas encore l'étendue, ainsi qu'une désorganisation des transports. Le principal problème qui se pose est celui de la distribution des vivres et d'autres secours. Le Gouvernement pakistanais fait un gros effort pour assurer le bon fonctionnement de toutes les installations du port de Chittagong, mais il est clair que, pour acheminer les vivres et autres secours, il faudra compter sur les transports par voie d'eau plutôt que sur les transports routiers ou ferroviaires.
- 75. Les travaux se poursuivent en vue d'organiser et de mettre en place un vaste dispositif international d'aide humanitaire au Pakistan oriental. D'après l'estimation des besoins initiaux de vivres et de crédits faite par les Nations Unies, il faudrait pouvoir disposer dès maintenant d'une première somme de 28 200 000 dollars.
- 76. Le Directeur exécutif du PAM attend des renseignements de l'équipe FAO/PAM qui se trouve actuellement au Pakistan oriental pour décider s'il doit recommander qu'un complément d'aide alimentaire d'urgence soit approuvé. D'après le spécialiste de l'économie agricole qui a été détaché par la FAO à Dacca, la désorganisation du réseau de transports demeure un gros obstacle et il est difficile d'évaluer le volume des récoltes. La malnutrition et les problèmes qui en résultent pour la santé suscitent de vives inquiétudes.
- 77. Une mission d'enquête de l'OMS a procédé à une étude préliminaire des problèmes médicaux actuels et prévisibles, des plans précis ont été dressés pour la prévention des principales maladies, les soins médicaux et l'assainissement, et des plans et des estimations des besoins à plus long terme sont en cours d'établissement en coopération avec le gouvernement.
- 78. Le Bureau du FISE à Dacca a étudié la possibilité d'organiser des distributions de produits alimentaires aux enfants d'âge préscolaire et aux jeunes écoliers. On espère atteindre au moins 25 p. 100 de toutes les écoles primaires et fournir à environ 1 200 000 jeunes enfants une ration supplémentaire d'environ 100 grammes par jour d'aliments précuits riches en protéines. En même temps que ce programme d'alimentation spécial, le FISE a accepté d'accélérer l'exécution des projets bénéficiant actuellement d'une aide au Pakistan oriental, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'approvisionnement en eau des zones rurales et de l'éducation. Il faudra peut-être prévoir aussi une assistance supplémentaire pour les personnes

déplacées dans le pays et, par la suite, pour les réfugiés revenant de l'Inde.

- 79. Des efforts ont été déployés aussi par des organisations privées, notamment la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et CARE.
- 80. Bien que les opérations de secours humanitaires au Pakistan oriental n'en soient encore dans l'ensemble qu'au stade de l'évaluation et de la planification, toutes les estimations des besoins d'assistance montrent qu'il faudrait mobiliser de toute urgence d'importantes ressources extérieures en vue des opérations de secours. M. Kittani voudrait, au nom du Secrétaire général, remercier tous les programmes et organismes des Nations Unies pour la manière splendide dont ils ont réagi de concert en cette grave période de crise.
- 81. M. McCARTHY (Royaume-Uni) dit que la déclaration du Haut Commissaire a fait ressortir avec une force nouvelle toute l'ampleur d'une tragédie pratiquement sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Certes, le règlement définitif du problème des réfugiés appelle une solution politique, mais seuls ses aspects humanitaires doivent être examinés par le Conseil.
- 82. Aussitôt qu'il s'est rendu compte des dimensions que prenait le problème des réfugiés, le Royaume-Uni a compris que l'Inde ne pourrait y faire face à elle seule, et il a estimé qu'il serait bon que les Nations Unies centralisent l'action internationale requise. Il a donc souscrit entièrement à la décision de désigner le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés comme point central pour la coordination de l'aide et accueilli avec satisfaction les mesures prises au nom du Secrétaire général par le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations concernant d'autres aspects des événements complexes et tragiques soumis à l'examen du Conseil.
- 83. L'appui sans réserve que le Gouvernement du Royaume-Uni a donné au principe d'une action de secours des Nations Unies s'est concrétisé dans les faits. Le lendemain de l'appel qu'a lancé le Secrétaire général le 19 mai, le Gouvernement du Royaume-Uni a en effet annoncé qu'il était prêt à verser au point central 1 million de livres sterling (soit 2,4 millions de dollars) à titre de contribution à l'action de secours en Inde. Depuis, de nouveaux dons sont venus s'ajouter à cette contribution initiale, portant à 8,25 millions de livres sterling (soit 19,8 millions de dollars) le montant total des sommes versées soit directement au point central soit, par son entremise, à d'autres destinataires. Par ailleurs, des organismes bénévoles du Royaume-Uni ont recueilli plus de 1 million de livres sterling. Répondant : ne nouvelle fois à l'appel du Secrétaire général, le Royaume-Uni a annoncé le 14 juillet qu'il allait verser encore 1 million de livres sterling pour l'action de secours distincte au Pakistan oriental. D'autres pays ont, bien entendu, contribué aussi à l'action de secours des Nations Unies, et l'on peut mesurer l'émotion qu'ont soulevée dans le monde les besoins de ces millions de réfugiés si l'on considère que des dons ont été reçus de pays ayant eux-mêmes des besoins urgents en matière de développement.

- 84. Le Royaume-Uni continuera à appuyer l'action de secours des Nations Unies conformément aux conditions fixées par le point central. Il accueillera avec bienveillance toute demande visant à accroître les ressources dont les Nations Unies ont besoin pour mener à bien leur tâche, et il espère que les gouvernements des autres pays suivront son exemple. Les problèmes que pose la situation des réfugiés sont immenses, et le Conseil doit tout mettre en œuvre pour appuyer et, le cas échéant, renforcer l'action de secours. L'humanité ne lui permet pas de se dérober à ce devoir.
- 85. M. ZAGORIN (Etats-Unis d'Amérique) félicite, au nom de la délégation des Etats-Unis, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs tâches difficiles. Le fait que le Haut Commissaire ait accepté de servir de point central pour l'acheminement et la coordination de l'aide aux réfugiés en Inde et l'action de secours parallèle menée au Pakistan oriental montrent qu'il est possible d'établir de façon permanente un point central pour tous les secours que fourniraient les Nations Unies en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme. Mais c'est là une question qui sera étudiée plus en détail au titre du point 14 de l'ordre du jour (Assistance en cas de catastrophe naturelle).
- 86. Le Gouvernement des Etats-Unis a été frappé par l'ampleur de l'aide nécessaire pour répondre aux besoins des quelque 7 millions de réfugiés pakistanais en Inde dans des domaines fondamentaux comme le logement, la nourriture et les soins médicaux de base. Il a pris note, en particulier, du sang-froid et de la compassion avec lesquels le Gouvernement indien fait face aux problèmes que lui pose l'énorme afflux de réfugiés sur son territoire. Le Gouvernement des Etats-Unis a, de mai à juillet 1971, fourni au point central 30 500 000 dollars en espèces et 40 000 000 dollars en nature, afin de bien montrer qu'il est conscient de ses responsabilités à l'égard de la communauté mondiale et qu'il est prêt à apporter son aide dans toute la mesure du possible. Il a aussi versé une contribution au titre de l'action de secours des Nations Unies au Pakistan oriental. Cette catastrophe d'une ampleur sans précédent exige une action de secours véritablement efficace, si l'on veut éviter qu'elle n'ait de multiples conséquences tragiques; il est donc urgent que les autres membres du système des Nations Unies facilitent l'exécution de cette tâche gigantesque en s'acquittant de l'obligation qui est la leur de verser immédiatement des contributions au point central. Les Etats-Unis continueront à donner tout leur appui à l'action internationale de secours humanitaire menée tant en vue d'aider les réfugiés en Inde que pour faire face à la situation critique au Pakistan oriental. Ils espèrent que les deux parties feront preuve de modération de façon à créer des conditions propices au rapatriement des réfugiés.
- 87. M. KRISHNAN (Observateur de l'Inde), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit qu'en avril 1971, lorsque, vu les besoins pressants des réfugiés, le Gouvernement de l'Inde a entrepris une dé-

marche auprès des Nations Unies en vue d'obtenir une aide, les réfugiés n'étaient que 500 000. Ils étaient 6 300 000 à la fin du mois de juin, et il continue à en arriver chaque jour de 40 000 à 60 000. Comme l'a fait remarquer le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ils sont aujourd'hui près de 7 millions, soit plus que la population nationale de plus de la moitié des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Jamais encore il n'y a eu, dans l'histoire, un exode aussi massif en aussi peu de temps.

- 88. Depuis le début des événements tragiques survenus au Pakistan oriental, le Gouvernement indien n'a cessé d'attirer l'attention de la communauté mondiale sur la gravité de la situation. Cette grave violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et démocratiques a instauré le règne de la terreur et provoqué l'exode de millions d'hommes, de femmes et d'enfants chassés de leurs foyers et recherchant la sécurité et un abri. Ce sont là des faits patents et le Conseil a examiné cet aspect de la question à sa cinquantième session. Son rôle est maintenant de chercher les movens de remédier d'urgence à la situation catastrophique de ces hommes sur le plan tant économique que social. Les nombreux commentaires auxquels elle a donné lieu de la part des délégations et la décision du Conseil de consacrer une séance spéciale à l'audition d'une déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à l'examen du problème montrent que le sort de ces millions de malheureux préoccupe profondément la communauté internationale. Les réfugiés ont désespérément besoin non seulement de sympathie et de secours immédiats, mais aussi qu'on les aide concrètement à trouver une solution durable qui leur permette, par la suite, de réorganiser leurs existences dans une atmosphère dépourvue de crainte et d'incertitude, leur offrant toutes chances de progrès économique, social et politique. Cette aide, ils l'attendent tout particulièrement des Nations Unies.
- 89. Ces hommes fuient non pas simplement parce qu'ils n'ont pas de quoi manger ou boire, mais parce qu'ils craignent à juste titre d'être victimes de persécutions fondées sur des raisons ethniques, religieuses ou politiques. Des comptes rendus saisissants montrant les conditions qui ont contraint les réfugiés à fuir ont été publiés par les correspondants des principaux journaux du monde, y compris un journal du Pakistan occidental; ces faits ont été confirmés par la mission du HCR qui s'est rendue en Inde au début du mois de mai et a rencontré des réfugiés de toutes catégories et de tous ages, ainsi que par des groupes de parlementaires et d'autres témoins indépendants de plusieurs pays qui se sont rendus dernièrement dans la région.
- 90. Il faut que le Conseil se rende compte que la première condition fondamentale du règlement du problème est que l'exode cesse. Pour cela, il faut que la communauté internationale fasse sentir au Gouvernement pakistanais la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour redonner confiance à la population et endiguer cet exode causé par la panique. Le représentant du Pakistan a reconnu que c'est la peur qui empêche les réfugies de regagner leur pays vraisemble. Put cette peur qui les a contraints à fuir. Il a alors exp. Put les populations de l'Inde comme celles du Pakist facilement sujettes à la peur et que cette

- peur se propage rapidement. C'est là une simplification un peu sommaire. I eur sous-continent a eu plus que sa part de catastrophes naturelles au cours des siècles, et pourtant jamais ces catastrophes n'ont provoqué de déplacements massifs de cette importance. I a seule conclusion possible est non pas que la peur est inhérente au milieu social et économique du sous-continent et que la population est sans défense contre elle, mais que cette peur a été engendrée par la situation politique régnant dans cette région. Une politique de répression impitoyable n'est pas exactement la meilleure manière de rétablir une situation normale et de rendre confiance aux populations civiles, et pourtant, chose étrange, c'est cette politique-là que l'on applique, cependant que l'on donne l'assurance à la communauté internationale que la situation est redevenue normale.
- 91. La deuxième condition fondamentale d'un règlement durable, condition qui a été universellement reconnue, même par le représentant du Pakistan, est que les réfugiés doivent être rapatriés à une date aussi rapprochée que possible dans des conditions de paix et de sécurité. Les réfugiés doivent être rapatriés de façon librement consentie, et la seule chose qui puisse les inciter à le faire, c'est le rétablissement au Pakistan oriental d'une atmosphère de confiance.
- 92. Le représentant du Pakistan a dit que 21 camps d'accueil ont été installés sur le côté pakistanais de la frontière. Mais faire passer les réfugiés de camps dans d'autres, même si ceux-ci se trouvent de l'autre côté de la frontière, n'est pas une solution. Ce qu'il faut, c'est les réinstaller définitivement chez eux.
- 93. Dans l'exposé qu'il a fait devant le Conseil le 9 juillet, le représentant du Pakistan a fait allusion aux quatre déclarations par lesquelles le Président du Pakistan proclamait l'amnistie générale et invitait les réfugiés à rentrer dans leur pays. Il a demandé au Gouvernement de l'Inde de porter cet appel à la connaissance des réfugiés installés en Inde. Le fait que plus de 3 autres millions de réfugiés ont gagné l'Inde depuis lors montre que ces appels ont ajouté encore à la panique. On peut difficilement s'attendre que les réfugiés rentrent chez eux quand ils sont des milliers à franchir chaque jour la frontière pour fuir des conditions intolérables et parce que leur vie est en danger.
- 94. La mission de la BIRD qui a longuement visité le Pakistan oriental a déclaré que la situation est loin d'être normale et qu'il n'y a aucun signe de retour à la normale. Dans son rapport, il est dit que la population demeure remplie d'appréhension et de défiance, et qu'il est peu vraisemblable que des pressions économiques—si fortes soient-elles—puissent modifier ces sentiments. Il ne saurait y avoir de retour à la normale tant que le nombre des militaires visibles, et même surtout des militaires présents, ne diminuera pas sensiblement, et que le pouvoir civil normal ne sera pas rétabli au Pakistan oriental.
- 95. Une délégation de parlementaires du Royaume-Uni s'est rendue dans la région à la fin du mois de juin, et M. Prentice, qui en faisait partie, a signalé que la situation n'y était pas normale, que l'armée y détenait tous les pouvoirs et que la population locale était en proie à la peur

et terrorisée par l'armée. Il est clair que la situation continue à se détériorer.

96. Le représentant du Pakistan a parlé de l'adhésion de son gouvernement à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux pactes internationaux relatifs à ces droits, et il a assuré le Conseil que son pays respecterait pleinement tous les droits en question, y compris ceux qui concernent la sécurité des vies humaines, la propriété et l'honneur. Cependant, dans une note de protestation en date du 18 juin 1971, le Gouvernement indien a fait savoir au Gouvernement pakistanais que la destruction de maisons et de titres de propriété appartenant aux réfugiés ainsi que la distribution des terres de ceux-ci à d'autres personnes lui avaient été signalées, et il a fait remarquer que des mesures de ce genre réduiraient à l'indigence de nombreux réfugiés lors de leur retour au pays et créeraient à nouveau un vaste problème sur le plan humanitaire.

97. Parlant de l'amnistie générale, le représentant du Pakistan a déclaré que chaque cas digne d'intérêt serait pris en considération, ce qui signifie que cette amnistie n'est pas applicable à tout le monde. A la cinquantième session du principalement des Conseil, il a qualifié les réfugiés femmes, des enfants, des personnes agées et des blessés criminels et de saboteurs. Il a ajouté que seuls les réfugiés authentiques seraient autorisés à rentrer au pays. Des paroles de ce genre semblent confirmer le soupçon largement répandu selon lequel le Gouvernement pakistanais n'a pas vraiment déclaré une amnistie générale. Dans la déclaration qu'il a faite à la présente séance, le représentant du Pakistan a essayé d'atténuer les effets de ses remarques précédentes en s'efforçant de présenter l'amnistie comme un véritable pardon général. Ces déclarations contradictoires de la part même des plus hautes autorités du pays ne peuvent guère inspirer confiance à ceux qui désirent retourner chez eux. Le seul moyen de les encourager à le faire consiste à leur donner, pour l'avenir, une garantie digne de foi au sujet de leur sécurité et de leur bien-être.

98. La seule solution vraiment humanitaire et durable au problème des réfugiés pakistanais réside en un règlement politique viable permettant à la population civile d'exercer librement et en paix ses droits économiques et sociaux fondamentaux et constituant pour elle la garantie que ses aspirations légitimes, qu'elles soient sociales, économiques ou politiques, seront reconnues et que le pouvoir militaire sera remplacé par un régime vraiment représentatif et pour lequel, d'ailleurs, la population s'est démocratique déjà prononcée. Dans sa déclaration du 28 juin 1971, le Président du Pakistan a lui-même déclaré qu'un retour à une situation normale ne pourrait jamais avoir lieu sans la pleine participation de la population à l'administration du pays. La seule façon d'y parvenir consisterait à transmettre le pouvoir aux représentants déjà élus du Pakistan oriental. Toute solution humanitaire du problème exige donc la mise en place, dans le cadre d'une politique à lorg terme, d'institutions politiques répondant pleinement aux aspirations légitimes des populations intéressées.

99. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est parfaitement au courant de la complexité et de la logique inexorable de la situation. Lors d'une conférence

de presse donnée à New York en juin 1971, il a déclaré que la construction de centres d'accueil et la déclaration relative à une amnistie étaient certes des éléments de grande valeur, mais que seule une solution politique donnant aux réfugiés confiance en l'avenir encouragerait ceux-ci à rentrer au pays. Dans son intervention à la présente séance, il a fait remarquer qu'il s'agissait de créer un climat de confiance dans lequel le réfugié lui-même souhaiterait de son plein gré son rapatriement.

100. C'est l'Inde qui a supporté en grande partie le poids de l'afflux soudain de réfugiés. I 'ampleur de cet afflux continu a déjà créé en Inde une situation intolérable sur les plans économique et social et sur celui de la sécurité, ainsi qu'à d'autres points de vue. Le Pakistan ne devrait pas être autorisé à chercher des solutions à ses propres problèmes, qu'ils soient politiques ou autres, aux dépens de l'Inde et sur le sol indien. Il faut s'attaquer sérieusement au problème que pose la nécessité de rapatrier sans délai les réfugiés. Il s'agit là d'un problème qui intéresse non seulement le Pakistan, mais également les affaires intérieures de l'Inde et qui, en fait, suscite des préoccupations sur le plan international, car il pourrait avoir de graves conséquences en ce qui concerne la paix et la stabilité dans la région.

101. S'agissant du problème immédiat de l'assistance aux réfugiés, le Haut Commissaire a présenté un compte rendu détaillé de l'action de secours organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil peut désormais se faire une idée précise de l'ampleur et de la nature des secours nécessaires. Le Gouvernement indien remercie vivement la communauté internationale de l'empressement avec lequel elle a répondu aux besoins pressants des réfugiés et se félicite de l'aide qu'il continue de recevoir bilatéra-lement, multilatéralement, par le truchement du système des Nations Unies, ainsi que de divers gouvernements et d'institutions humanitaires publiques et privées.

102. Il a été largement reconnu que le problème en question est l'un des plus graves auquel le monde ait eu à faire face dans le domaine de l'ade humanitaire. Si l'Inde fait tout son possible avec les ressources dont elle dispose au budget de l'année en cours, 30 p. 100 des recettes provenant des impôts supplémentaires frappant sa population sont destinés à l'aide aux réfugiés , celles-ci ne sont cependant pas illimitées. Dans les Etats qui ont une frontière commune avec le Bengale oriental et qui supportent en grande partie le poids de l'afflux de réfugiés, des écoles ont été fermées et transformées en centres d'hébergement pour ceux-ci. On a puisé dans les ressources sanitaires jusqu'à la limite du possible, et moyens de transports, tentes, vivres et médicaments font gravement défaut. L'exécution des programmes de développement est entravée, et les ressources des administrations locales sont presque entièrement consacrées à l'organisation des secours et à d'autres questions relatives aux réfugiés. Dans un certain nombre de villages situés aux frontières, les réfugiés sont plus nombreux que les habitants du village, Les hôpitaux regorgent de réfugiés malades ou blessés, et il a fallu prendre de vastes mesures préventives. L'opinion mondiale sait que la mortalité a été très élevée par suite de l'épidémie de choléra. Il faut ajouter à tout cela le danger imminent d'autres épidémies, telles que la diphtérie, qui pourraient surgir dans les camps de réfugiés et se répandre rapidement parmi la population locale.

- 103. Si la communauté internationale a répondu de manière généreuse et encourageante, elle n'a cependant pas encore fourni une aide suffisante compte tenu de l'ampleur des secours nécessaires. Lorsque la mission du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendue en Inde au mois de mai 1971, elle a évalué les besoins pour les six mois à venir à 175 millions de dollars pour 3 millions de réfugiés. A la suite du nouvel afflux massif de réfugiés, ce sont 400 millions de dollars qui ont été jugés nécessaires pour aider 6 millions de réfugiés pendant six mois et les réfugiés sont actuellement au nombre d'environ 7 millions. L'aide offerte jusqu'ici, que ce soit par le truchement de l'Organisation des Nations Unies ou sur une base bilaterale, ne s'élève qu'à 160,5 millions de dollars. La délégation indienne demande instamment au Conseil de lancer un vibrant appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies afin qu'ils versent de nouvelles sommes importantes pour que les besoins minimaux des réfugiés puissent être satisfaits.
- 104. Certes, l'Inde et la communauté internationale dans son ensemble continuent à faire tout leur possible pour venir en aide aux réfugiés, mais les secours actuels ne pourront être accordés éternellement. Ces malheureux réfugiés ne devraient pas être forcés de vivre d'aumônes sur une terre étrangère. Ils ont le droit de regagner leur foyer, et la communauté internationale a moralement le devoir de faire en sorte qu'ils soient en mesure de rentrer chez eux.
- 105. Tout en admettant que les réfugiés devraient rejoindre leur patrie, le représentant du Pakistan a longuement évoqué la coopération que son gouvernement attendait du Gouvernement indien. Il a fait remarquer que la prédisposition à la crainte était endémique chez ces réfugiés et il a ajouté que seule la coopération avec le Gouvernement indien pourrait permettre au Pakistan de supprimer cette crainte et que, sans cette coopération, son gouvernement ne réussirait pas dans ses efforts pour persuader les réfugiés de rentrer chez eux.
- 106. Le Gouvernement indien est disposé, bien entendu, à coopérer en ce qui concerne les dispositions matérielles qui doivent être prises pour permettre aux réfugiés de retraverser la frontière et de rentrer dans leur patrie. Toutefois, il n'est guère en mesure de supprimer la crainte qui s'est installée dans les esprits de ces millions de malheureux à la suite des mesures que le Gouvernement pakistanais a prises et qu'il prend encore actuellement. La délegation indienne est aussi d'avis qu'il s'agit de renforcer la volonté des réfugiés de rentrer chez eux, mais elle estime que c'est aux dirigeants pakistanais qu'il appartient de prendre l'initiative dans ce domaine en adoptant des mesures concrètes propres à susciter la confiance plutôt qu'en lançant de vagues appels et en faisant des déclarations.
- 107. Le représentant du Pakistan a fait remarquer qu'il faut se garder de formuler, dans le cadre du problème actuel, des revendications politiques visant à la division du Pakistan. Ce faisant, il a donné l'impression de suggérer que le Gouvernement indien recherche en quelque sorte une

telle division. Par sa remarque, c'est lui qui a introduit un élément politique dans le débat consacré à un vaste problème humanitaire. Le Premier Ministre de l'Inde a dit, dès le 27 mars 1971, que quelque chose de nouveau s'était produit au Bengale oriental, où tous les habitants s'étaient unis pour agir à la quasi-unanimité. L'Inde s'en est félicitée, non pas parce qu'elle désirait s'ingérer dans les affaires d'un Etat voisin, mais en raison des valeurs pour lesquelles elle a toujours lutté et parce qu'elle estimait que cette action contribuerait à créer une situation entièrement nouvelle, qui consoliderait le Pakistan; mais cette occasion a été perdue. Cette déclaration replace la question dans une juste perspective. S'il existe vraiment un danger de division au Pakistan, celui-ci est dù à la peu sage politique de suicide menée par le Gouvernement pakistanais.

- 108. M. Krishnan n'aurait pas abordé le problème sous cet angle si le représentant du Pakistan n'avait pas soulevé la question politique. Ce dernier a même été plus loin en demandant au Gouvernement indien de coopérer et il a cru bon de donner à celui-ci des conseils gratuits sur ce que l'Inde devrait faire dans son intérêt à court et à long terme pour instaurer un meilleur climat dans le sous-continent. Toutefois, la présente session du Conseil n'est pas la tribune qui convient pour débattre de questions de ce genre. M. Krishnan n'a pas l'intention de donner des conseils au représentant du Pakistan, mais il voudrait le prier instamment de bien réfléchir aux conséquences des actes de son gouvernement et d'examiner si le Pakistan n'aurait pas intérêt à revoir sa politique.
- 109. En résumé, l'afflux persistant de millions de réfugiés en provenance du Pakistan oriental est une lourde charge pour l'Inde et représente une menace pour la paix et la stabilité dans la région. La communauté internationale devrait se préoccuper d'urgence de la grave situation de ces réfugiés. Il faudrait donc déployer tous les efforts possibles en vue de faire cesser l'afflux de ceux-ci et d'activer leur retour volontaire dans leurs foyers, dans des conditions de sécurité et de liberté. Des conditions normales devraient être rétablies afin que tous les intéressés aient la garantie de pouvoir exercer en toute liberté leurs droits économiques et sociaux. La communauté internationale est responsable envers les réfugiés et ne devrait épargner aucun effort en vue d'amener le Gouvernement pakistanais à modifier sa politique actuelle afin que les objectifs mentionnés ci-dessus soient atteints. Dans l'intervalle, la collectivité internationale et les organisations du système des Nations Unies devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour augmenter l'aide aux réfugiés.
- 110. M. Krishnan prie instamment les membres du Conseil de réfléchir sur les points qu'il vient d'exposer et espère sincèrement que, après avoir dûment délibéré, le Conseil sera en mesure d'adopter une décision positive et constructive dans le sens indiqué ci-dessus.
- 111. M. HAMBRO (Norvège) dit que son gouvernement l'a spécialement chargé d'exprimer la profonde inquiétude que lui inspirent les récents événements dans le sous-continent indien et la grande compassion qu'il éprouve devant la situation tragique des réfugiés. Le Gouvernement norvégien engage les parties directement en cause à faire

tout leur possible pour créer les conditions qui permettront d'éviter tout nouvel afflux de réfugiés en Inde et de persuader ceux qui ont déjà traversé la frontière de retourner chez eux.

- 112. M. Hambro ajoute que son gouvernement apprécie grandement l'œuvre accomplie par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour assurer la coordination des opérations de secours entreprises à cette occasion par les organismes des Nations Unies.
- 113. M. FFRNAND-LAURENT (France) fait observer que les victimes des desastres provoqués par l'homme ont autant de titres à la compassion et à une assistance que les victimes des catastrophes naturelles. C'est pourquoi il a ecoute avec un egal intéret les rapports verbaux du Haut Commissaire des Nations Unies pour les refugies et du Sous-Secrétaire genéral aux affaires interorganisations. La délégation française felicite le Groupe permanent de consultation interorganisations de l'excellent travail qu'il a accompli en coordonnant les efforts humanitaires déployés par tous les organismes des Nations Unies à l'intention des refugiés du Pakistan oriental. Elle constate avec satisfaction que tous les orateurs qui sont intervenus au cours de la presente seance s'accordent à penser que l'objectif final à atteindre est le rapatriement volontaire des réfugiés, mais M. Fernand-Laurent souligne que ce ne sera pas une solution definitive si, parallèlement, il n'est pas mis un terme à l'afflux des réfugiés en Inde. En attendant, les Nations Unies ont l'obligation morale de fournir une assistance matérielle aux personnes qui ont déjà franchi la frontière. Le Gouvernement français a décidé de porter de 2,5 à 10 millions de francs le montant de sa contribution, dont la plus grande partie sera versée par l'intermédiaire du point central et des autres organismes des Nations Unies. Le Gouvernement français ne souhaite pas voir le Groupe permanent de consultation interorganisations se transformer en un organisme permanent de secours. Il espère done que les gouvernements accorderont au Haut Commissaire et à ses représentants sur place toutes les facilités requises pour l'exécution de sa mission et aideront à établir le climat de confiance qui constitue la condition préalable du retour des réfugiés dans leurs foyers.
- 114. M. MOJSOV (Yougoslavie) félicite le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'expose très complet qu'il a présente sur la situation tragique des réfugiés du Pakistan et sur les mesures prises pour y remedier. Il s'agit d'une situation sans précédent au cours des dernières années. Le coût des abris, de la nourriture et des soins médicaux nécessaires pour venir en aide à plus de 6 millions de réfugiés est beaucoup trop élevé pour pouvoir être supporté par les Ftats indiens situés à la frontière du Pakistan oriental. Les énormes sommes que l'Inde consacre à secourir les réfugiés, au détriment de son propre essor économique et social, ne suffisent pas pour répondre aux besoins. On peut diminuer, dans une certaine mesure, les depenses matérielles en faisant participer aux efforts la communauté internationale tout entière, mais les moyens de remédier aux conséquences sociales et politiques d'une telle situation ou d'en atténuer la gravité restent à trouver. Le Gouvernement yougoslave est très préoccupé par ces

- événements tragiques, et il est persuadé que la seule solution véritable et humaine — celle qui servirait le mieux à la fois les intérêts de l'Inde et ceux du Pakistan — serait de donner aux réfugiés la possibilité de rentrer chez eux.
- 115. La délégation yougoslave espère que le Haut Commissaire usera de toute son expérience et de toute son autorité pour y parvenir. C'est le devoir de la communauté internationale de faire tout son possible pour permettre aux réfugiés de regagner leurs foyers. Le Gouvernement yougo-slave approuve entièrement les mesures prises par le Haut Commissaire en vue de coordonner l'assistance accordée par les organismes des Nations Unies, et il demande instamment au Conseil et à toutes les organisations, qu'elles soient ou non reliées aux Nations Unies, de l'appuyer dans cette vaste et complexe entreprise.
- 116. M. SZARKA (Hongrie) dit que son gouvernement s'est intéressé de très près aux événements tragiques du Pakistan et de l'Inde. La situation des réfugiés lui inspire une vive inquiétude et il félicite le Gouvernement indien des efforts considérables qu'il fait pour aider ces personnes.
- 117. Le problème est délicat en raison de ses incidences politiques, et l'assistance matérielle qui est consentie représente seulement un aspect du règlement global auquel il faut arriver. En fin de compte, la seule solution viable serait de créer les conditions requises pour que les refugiés rentrent dans leur pays. En attendant, toutefois, il importe de les aider à survivre. M. Szarka invite donc la communauté internationale à redoubler d'efforts, l'assistance octroyée jusqu'ici ayant été insuffisante.
- 118. M. LOVEDAY (Observateur de l'Australie), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que son pays partage l'inquiétude et la compassion manifestées devant la situation tragique des personnes réfugiées en Inde, et il félicite le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de l'œuvre de coordination accomplie par ses services en tant que point central pour les activités de secours des organismes des Nations Unies. Il félicite aussi les organismes des Nations Unies intéressés pour le haut niveau de coopération qu'ils ont atteint.
- 119. Le Gouvernement australien a suivi de très près les événements intervenus en Inde et il est très préoccupé par les perturbations économiques et sociales qui en ont résulté. Plus de 1 million de dollars correspondant à l'assistance gouvernementale ont déjà été versés en plus de l'aide d'origine privée, qui a représenté près de 1 million de dollars. Ces fonds ont été versés en totalité par l'intermédiaire du Gouvernement indien en coopération avec le HCR. L'Australie restera en contact avec le point central afin d'adapter son assistance à l'évolution des besoins. Avec la collaboration de la communauté internationale, il pourra être paré au plus pressé, et l'œuvre de relèvement et de reconstruction à long terme pourra commencer.
- 120. M. PATHMARAJAH (Ceylan) dit que le Haut Commissaire a eu raison de dire que l'afflux en Inde des réfugiés venus du Pakistan oriental constitue l'un des deplacements de population les plus importants de l'histoire moderne. Cet exode a imposé une charge très lourde au Gouvernement indien. La délégation ceylanaise compatit sincèrement aux

difficultés qu'éprouve ce gouvernement et estime elle aussi que le problème des réfugiés est du ressort de la communauté internationale, en raison de ses aspects humanitaires, et aussi du fait qu'il implique des relations entre Etats voisins et a donc des incidences pour la paix mondiale.

- 121. L'assistance octroyée par Ceylan représentera environ 400 000 dollars de vétements. Ce pays consent un tel effort, malgré ses propres problèmes économiques, parce qu'il est persuadé que la situation des réfugiés exige une réaction immédiate. La délégation ceylanaise espère qu'un plus grand nombre de pays, riches ou pauvres, développés ou en voie de développement, répondront à l'appel du Secrétaire général.
- 122. M. CARANICAS (Grèce) dit combien la délégation grecque apprécie les mesures prises par les Nations Unies en vue d'aider les réfugiés du Pakistan oriental. Le Conseil a le devoir d'examiner la question sans attendre. Le nombre des réfugiés a déjà atteint le chiffre alarmant de près de 7 millions. M. Caranicas est toutefois persuadé que, avec l'appui généreux des gouvernements, des organisations et des organismes privés, il pourra être satisfait aux besoins immédiats et qu'ensuite il sera possible de s'attaquer à la racine du problème et de trouver la solution à long terme qui s'impose. Il ne s'agit plus d'un problème intérieur indien ou pakistanais, car ses incidences politiques en font un sujet de préoccupation pour la communauté internationale tout entière. Néanmoins, le représentant de la Grèce adjure le Conseil de ne pas laisser le débat se politiser et la délégation du Pakistan de ne pas reprendre le dialogue stérile qu'elle a eu avec la délégation indienne à la cinquantième session du Conseil.
- La délégation grecque estime que ce n'est pas le moment d'échanger des vues sur le rapatriement volontaire des réfugiés, étant donné que des gens franchissent encore en masse la frontière en direction de l'Inde. Les conditions nécessaires au retour des réfugiés doivent d'abord être créées par le Gouvernement pakistanais lui-même, même si les Nations Unies offrent leur pleine coopération à cet égard. Pour l'instant, par conséquent, le Conseil devrait axer ses efforts sur les aspects humanitaires du problème et se contenter de remédier à la situation critique qui prévaut le long de la frontière orientale de l'Inde. La tâche essentielle est de rassembler les secours nécessaires. M. Caranicas espère donc que le Secrétaire général réitérera l'appel qu'il a adressé aux gouvernements, aux organisations et aux organismes privés pour qu'ils participent aux efforts, autant qu'ils le pourront, dans un esprit de solidarité internationale.
- 124. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les intéressants exposés du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations ont montré que le problème international nouveau soulevé par les personnes qui se sont réfugiées en Inde à la suite des événements du Pakistan est encore plus grave qu'on ne le croyait tout d'abord. Des millions de gens sont en cause et leur nombre augmente constamment. Le gouvernement et le peuple de l'URSS ne sont pas moins inquiets que ceux des autres pays devant l'effusion de sang et les souffrances qu'entraine la détérioration de la situation; ils craignent également que le problème ne soit une source de tension

- entre l'Inde et le Pakistan et n'augmente les risques de conflit dans cette partie de l'Asie.
- 125. L'URSS fournit sa part d'assistance aux réfugiés; elle a notamment donné 50 000 tonnes de riz et 2 avions. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge soviétiques ont offert des quantités considérables de vivres, de médicaments et d'autres fournitures. Le Gouvernement soviétique se rend parfaitement compte que les mesures provisoires ne sont pas de nature à résoudre le problème de façon radicale. Les efforts considérables qu'il faut déployer pour venir en aide à une telle multitude constituent une trop lourde charge pour les Nations Unies, qui ne peuvent seules trouver une solution. Il semble que les gouvernements, y compris celui du Pakistan, s'accordent à penser que la solution, quelle qu'elle soit, devra être fondée sur le rapatriement volontaire des réfugiés. Tous les hommes profondément attachés aux principes humanitaires doivent s'employer à créer les conditions, si urgenses, qui permettront aux réfugiés de rentrer chez eux et d'y trouver la paix, un honnête labeur et des garanties pour leur sécurité personnelle.
- Le Gouvernement soviétique est persuadé que seul un règlement pacifique du différend qui oppose l'Inde et le Pakistan servira les intérêts des deux peuples et la cause de la paix dans cette région. Toute autre solution fera le jeu des forces extérieures et intérieures qui, dans un esprit mercenaire, travaillent à la fois contre l'Inde et le Pakistan. La position du Gouvernement soviétique a été nettement précisée dans un certain nombre de déclarations par les dirigeants de l'URSS. Ainsi, en avril 1971, le président Podgorny a écrit au Président du Pakistan qu'un règlement politique pacifique profiterait au peuple pakistanais tout entier et servirait la cause de la paix dans la région et, en juin, le Premier Ministre, M. Kossyguine, dans un discours prononcé à Moscou, a engagé les dirigeants pakistanais à résoudre le problème en s'inspirant des principes humanitaires et de la Déclaration universelle des droits de l'homme et en se fondant sur la nécessité d'assurer le bien-être des peuples pakistanais et indien. Le gouvernement et le peuple de l'URSS désirent sincèrement que la paix et la justice règnent au Pakistan oriental et qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible au grave problème des réfugiés pakistanais en Inde.
- 127. M. SMOQUINA (Italie) dit que la délégation italienne partage la profonde inquiétude manifestée devant les souffrances des réfugiés pakistanais. Le problème sans précédent auquel la communauté internationale doit faire face exige une action rapide et concertée à grande échelle. M. Smoquina remercie le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations pour le tableau qu'ils ont brossé de cette situation tragique et dit combien son gouvernement apprécie les efforts qui ont déjà été entrepris afin de secourir les réfugiés.
- 128. L'Italie a répondu à l'appel du Secrétaire général en fournissant une aide en espèces et en nature, par l'intermédiaire de son gouvernement ou par celui de la Croix-Rouge italienne. Cependant, si on doit continuer à accorder une assistance, et dans la mesure du possible à plus grande échelle, pour soulager les souffrances des réfugiés, la

véritable solution du problème réside dans le rapatriement volontaire des intéressés. La communauté internationale devrait donc agir selon deux lignes directrices : elle devrait persuader les réfugiés de rentrer dans leurs foyers, et en même temps veiller à ce que soient créées les conditions adéquates pour leur permettre de le faire en toute confiance. Le Gouvernement italien espère que les parties les plus directement intéressées accepteront de faire tout leur possible pour y parvenir.

- 129. M. ASANTE (Ghana) dit que la délégation ghanéenne pense elle aussi que le but final des Nations Unies doit être le retour des personnes déplacées dans leur pays et espère que le problème des réfugiés ne contribuera pas à détériorer les relations entre l'Inde et le Pakistan. Elle estime que le Conseil ne devrait s'occuper que de l'aspect humanitaire de la question.
- 130. M. SAYAH (Tunisie) dit que les déclarations du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations ont rendu le Conseil plus conscient encore de la gravité de la situation créée par l'afflux de réfugiés du Pakistan oriental.
- 131. Le Gouvernement tunisien n'est pas en mesure de beaucoup contribuer aux efforts d'assistance, mais il se joint à tous les gouvernements représentés au Conseil pour inviter les intéressés à aborder le problème sans passion. Le Gouvernement tunisien est d'avis que les conditions appropriées doivent être créés pour permettre un règlement définitif. A cet égard, les discussions qui ont eu lieu sont encourageantes et on peut espérer qu'un rapatriement volontaire des réfugiés sera réalisable.
- 132. M. CHAMMAS (Liban) dit que l'estimation des besoins des réfugiés faite par le Haut Commissaire devrait inciter tous les Etats à lui accorder tout l'appui possible pour lui fournir les moyens d'accomplir sa tâche. La délégation libanaise émet le vœu que la communauté internationale unira ses efforts en vue d'aider le Haut Commissaire à créer les conditions requises pour faire face au vaste problème humanitaire que constitue la situation des réfugiés.
- 133. M. SHAHI (Pakistan), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, dit qu'il aurait été heureux que le présent débat puisse s'achever sans qu'il doive intervenir à nouveau, mais il est de son devoir vis-à-vis de son gouvernement de ne pas laisser sans réponse les graves accusations portées par l'observateur de l'Inde.
- 134. Il n'a jamais été dans les intentions du représentant du Pakistan d'introduire des éléments politiques dans la discussion, mais il a voulu souligner que le rapatriement des réfugiés ne pourrait pas être réalisé grâce aux efforts du seul Gouvernement pakistanais. Il a aussi décrit les mesures prises par ce dernier pour créer un climat de confiance, mais malheureusement l'observateur de l'Inde n'a pas apprécié son exposé des efforts déployés par le Pakistan, et il s'est mis ensuite à évoquer de graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui auraient eu lieu et se produiraient encore dans le Pakistan o iental. Il a, par là même, introduit un grave élément politique dons la discussion.
- 135. M. Shahi voudrait essayer d'apaiser les craintes de l'observateur de l'Inde et de corriger certaines conclusions

inexactes que celui-ci semble avoir tiré de sa précédente intervention. En premier lieu, l'observateur de l'Inde a dit que son gouvernement avait été informé de la destruction de biens, de documents et de titres de propriété appartenant à des membres de la minorité qui ont quitté le Pakistan oriental et que le Gouvernement indien avait élevé une protestation auprès du Gouvernement pakistanais à ce sujet. M. Shahi tient à donner à l'observateur de l'Inde l'assurance que ces informations sont absolument sans fondement. Il n'y a eu aucune tentative de la part des autorités pakistanaises pour détruire de tels documents et biens. L'armée qui se trouve au Pakistan oriental est peu nombreuse et elle n'est intervenue que pour faire face à la menace de sécession. Elle ne s'occupe nullement de détruire des documents ou des biens. S'il est arrivé que des éléments antisociaux aient profité de la situation pour commettre de tels délits, il est certain que le Gouvernement pakistanais aura pris toutes les mesures nécessaires ir y mettre bon ordre.

- 136. En second lieu, l'observateur de l'a le a dit que faire passer les réfugiés des camps situés en Inde dans les camps d'accueil installés au Pakistan oriental ne serait pas une solution satisfaisante. M. Shahi donne à l'observateur de l'Inde l'assurance que les camps établis au Pakistan oriental n'ont été ouverts que pour assurer des secours immédiats aux réfugiés; il n'est pas envisagé que les réfugiés rentrant au Pakistan restent longtemps dans ces centres d'accueil; ceux-ci serviront plutôt de camps de transit leur permettant de se reposer sur le chemin du retour.
- 137. L'observateur de l'Inde semble être dans l'erreur a propos de la question de l'amnistie générale. Le Gouvernement pakistanais a prévu d'accorder l'amnistie à des catégories de personnes nettement plus larges, les seules auxquelles elle serait refusée étant les individus contre lesquels existent des preuves de délits graves. L'armée pakistanaise a été accusée à tort de crimes de génocide, qui ont été en fait commis par les éléments séparatistes avant l'intervention de l'armée, le 25 mars 1971. Si le Gouvernement pakistanais possède des preuves formelles contre les personnes responsables de ces massacres, il n'est que justice qu'il leur refuse le bénéfice de l'aministie générale. Mais la grande majorité des réfugiés remplissent les conditions voulues pour bénéficier de l'amnistie. Lorsque M. Shahi a dit que le Gouvernement pakistanais ne devait pas d'excuses à certains individus auxquels l'amnistie a été refusée, il ne faisait pas allusion aux réfugiés, mais bien aux éléments séparatistes responsables du soulèvement armé contre le Gouvernement pakistanais. M. Shahi pense donc que, en proclamant une amnistie générale, son gouvernement fait tout ce qu'il peut pour créer un climat de confiance, et il demande instamment à l'observateur de l'Inde de ne pas décrier ces efforts.
- 138. M. Shahi est d'accord avec l'observateur de l'Inde pour penser qu'il ne saurait être question que le Pakistan cherche à résoudre ses problèmes aux dépens de l'Inde. Si le Pakistan a fait appel à la coopération de l'Inde, c'est précisément parce qu'il souhaite pouvoir régler ses propres problèmes. Selon le Gouvernement indien, les craintes se dissiperaient lorsque le pouvoir au Pakistan oriental serait remis aux représentants élus de la population, et c'est

exactement ce que le Président du Pakistan a dit qu'il ferait. Mais ce transfert de pouvoir est une affaire purement intérieure, qui ne regarde que le Gouvernement pakistanais. A titre de comparaison, le Gouvernement indien apprécierait-il que le Pakistan vienne lui dire comment le pouvoir devrait être transféré à certains représentants de la population contre laquelle il a pris des mesures de caractère militaire? En demandant à la collectivité internationale d'exiger le retour au pouvoir des éléments séparatistes au Pakistan oriental, le Gouvernement indien porte atteinte à la souveraineté territoriale du Pakistan. Il n'est pas juste que l'Inde puisse dicter les termes d'un règlement politique au Pakistan oriental et d'un transfert de pouvoir aux représentants de ceux qui ont essayé de provoquer une sécession par un soulèvement armé. Il est douteux que les autres Etats Membres de l'ONU soient disposés à encourager le Gouvernement indien à dispenser des conseils gratuits de ce genre.

139. Il est regrettable que l'observateur de l'Inde ait voulu voir dans la déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés une justification de la thèse du Gouvernement indien. M. Shahi craignait précisément que l'Inde n'interprète ainsi cette déclaration pour pouvoir l'exploiter à des fins politiques contre le Gouvernement pakistanais. Cela est très préjudiciable non seulement aux intérêts des êtres humains en cause, mais aussi à l'intégrité de l'ONU et au caractère apolitique de la campagne de secours lancée sous les auspices de l'Organisation. M. Shahi souligne qu'en exposant ces faits il ne cherche nullement à défendre telle ou telle position controversée ni à esquiver certaines questions au nom de l'intérêt supérieur de son pays. Il demande simplement que l'on s'en tienne scrupuleusement aux principes de la Charte des Nations Unies et que l'on respecte comme il convient la répartition des fonctions entre les différents organismes des Nations Unies, y compris le Secrétariat. Il espère que tous les organismes des Nations Unies resteront strictement dans les limites de leur compétence et ne prendront pas de position qui aille au-delà de leur mandat.

140. En ce qui concerne les raisons pour lesquelles les réfugiés ne veulent pas retourner au Pakistan oriental, la délégation pakistanaise estime que c'est méconnaître les réalités que de prétendre que des gens pauvres se condamneraient eux-mêmes à demeurer sans foyer et à vivre dans l'indigence en raison de leur aversion pour un certain système de gouvernement. L'exode des réfugiés peut s'expliquer en partie par la réaction psychologique provoquée par les bruits exagérés d'exécutions au Pakistan oriental et par la crainte d'actions militaires de grande envergure dans la région limitrophe entre l'Inde et le Pakistan oriental. L'un et l'autre de ces deux facteurs sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent être éliminés par les efforts du seul Gouvernement pakistanais.

141. M. Shahi est parfaitement au courant des histoires sinistres publiées dans la presse mondiale auxquelles a fait allusion l'observateur de l'Inde. Ce dernier a également cité un député britannique, M. Prentice. Mais d'autres députés sont d'un avis tout à fait opposé à celui de M. Prentice, et il n'y a pas de raison de ne pas tenir compte de leur témoignage. M. Shahi rappelle que M. Prentice était le

signataire d'un placard publicitaire paru dans *The Times*, de Londres, qui invitait le Gouvernement du Royaume-Uni à reconnaître le Bangla Desh. Du fait qu'il se présentait ouvertement comme un partisan de la sécession au Pakistan, on ne pouvait guère attendre de lui une attitude objective, mais il n'en a pas moins été reçu comme observateur au Pakistan oriental.

142. L'observateur de l'Inde a évoqué aussi le rapport de la mission de la BIRD qui a été remis à la presse avec les impressions et observations personnelles d'un fonctionnaire de la BIRD. Les impressions d'autres fonctionnaires de la BIRD n'ont pas été publiées. Des dirigeants responsables du Pakistan oriental se sont rendus dans les mêmes endroits que le fonctionnaire de la BIRD et ont fait un compte rendu bien différent du sien. Ces dirigeants ont adressé au Président de la BIRD une lettre exprimant leur surprise et leur mécontentement devant la publication d'impressions personnelles de ce genre. Les membres de la mission de la BIRD qui se sont trouvés au Pakistan oriental du 31 mai au 11 juin 1971 ont dit que la situation s'aggravait dans cette région, mais n'ont pas donné les raisons justifiant leur opinion. Ils ont délibérément omis de signaler qu'elle s'aggravait en raison des incursions effectuées au Pakistan oriental par des éléments venus des sanctuaires indiens. La mission a dit dans son rapport que les effectifs de l'armée pakistanaise au Pakistan oriental devraient être réduits afin d'accroître la confiance. Le Gouvernement pakistanais serait heureux de pouvoir rappeler son armée du Pakistan oriental, mais il lui est bien difficile de le faire, car dans ce cas la frontière resterait grande ouverte et rien ne s'opposerait à des incursions effectuées à partir du territoire indien.

143. En ce qui concerne l'affirmation de l'observateur de l'Inde selon laquelle son gouvernement n'aurait rien fait pour susciter de la crainte dans l'esprit des réfugiés du Pakistan oriental, M. Shahi a déjà parlé des informations faisant état d'exécutions qui ont eu lieu avant l'intervention de l'armée pakistanaise et que la presse mondiale a délibérément passées sous silence. Ce qui est arrivé en réalité, c'est que, lorsque les éléments séparatistes ont défié l'autorité du Gouvernement pakistanais et proclamé de facto la sécession en s'emparant de l'administration des provinces du Pakistan oriental, tous les éléments criminels qui se trouvaient dans les prisons ont été remis en liberté et ont perpétré un grand nombre des actes de destruction et des massacres qui ont été par la suite imputés à l'armée pakistanaise. Ces faits ont été déformés dans les comptes rendus de la presse indienne et, en entretenant continuellement les réfugiés du génocide qui aurait été commis au Pakistan oriental, on n'encourageait guère ces personnes à rentrer dans leur pays. Il devrait être possible au Gouvernement indien, qui a une connaissance intime et directe de la situation sociale et économique et de l'état d'esprit des populations du Pakistan oriental, d'adopter une attitude plus sérieuse que celle qui consiste à inventer et à répandre des bruits insensés et à effrayer les gens qui ont fui le Pakistan oriental. Les responsables indiens auraient dù se rendre compte que les principaux éléments qui constituent un mélange explosif au Pakistan oriental existent tous aussi en Inde. Ils auraient du comprendre combien il était dangereux d'encourager entre des groupes ethniques et

linguistiques des sentiments de haine fanatique de nature à miner les fondements même de l'existence nationale d'un pays. Ils auraient dû garder présents à l'esprit les risques de désintégration et de division auxquels échappent bien peu d'Etats dans lesquels cohabitent différents groupes linguistiques et ethniques. Si jamais il y a une situation à propos de laquelle un gouvernement aurait dû comprendre les difficultés d'un autre gouvernement, c'est bien celle du Pakistan oriental. Des dirigeants ayant le sens de leurs responsabilités auraient dû refuser d'exploiter cette situation, dont l'aggravation aurait pu être évitée si elle n'avait pas été envenimée par des ingérences incessantes de la part de l'Inde. Si cette dernière voulait bien reviser sa politique, il ne fait aucun doute que les populations déracinées du Pakistan oriental rentreraient rapidement dans leur pays.

144. C'est la peur qui fait que les réfugiés ne veulent pas retourner chez eux. Non seulement ces personnes sont averties par le Gouvernement indien qu'il serait dangereux de rentrer chez elles, mais encore leur crainte a été grandement aggravée du fait que, par ses actes, le Gouvernement indien est en train de transformer la frontière entre le Pakistan oriental et l'Inde en une zone de confrontation armée, empêchant ainsi les personnes déplacées d'envisager un retour dans leur pays. L'Inde a massé des troupes sur la frontière du Pakistan oriental, alors qu'elle n'avait aucune raison de penser que le Pakistan se préparait à envahir son territoire. Il est donc manifeste que les deux facteurs qui font obstacle à la solution du problème des réfugiés du Pakistan oriental n'ont pas été voulus par le Pakistan et que leur élimination exige une collaboration constructive de la part du Gouvernement indien. Le Gouvernement pakistanais serait très reconnaissant à l'Inde de l'aider à persuader les réfugiés que les informations faisant état d'exécutions et de génocide au Pakistan oriental ont été grossièrement exagérées et sont en fait dénuées de fondement.

145. La délégation pakistanaise a été fortement impressionnée par l'appel lancé par le représentant de l'Union soviétique en faveur d'un règlement pacifique des problèmes du Pakistan, mais elle veut indiquer clairement que toute intervention de la part des Nations Unies ou tout débat public susceptible d'être exploité par l'Inde à des fins politiques ne peut que retarder le succès des efforts déployés en vue d'atteindre l'objectif souhaité, qui est le rapatriement des réfugiés du Pakistan oriental. L'exploitation politique des événements ne fera qu'aggraver la situation et accroître la crainte qui empêche les réfugiés de rentrer chez eux. Dire que la situation au Pakistan oriental exige une solution politique, c'est affirmer une vérité d'évidence. Le Gouvernement pakistanais a été le premier à soutenir ce point de vue, mais dire au Gouvernement pakistanais ce que doit être cette solution politique constitue non seulement une ingérence dans les affaires intérieures du Pakistan, mais encore une ingérence dictée par l'hostilité, qui ne fera rien pour atténuer la misère humaine et les souffrances qui ont amené les Nations Unies à se préoccuper de la question dans un esprit humanitaire. 146. Le Pakistan ne tente nullement de se dérober à son devoir. Il est prêt à assumer la pleine responsabilité du rapatriement des réfugiés sans ingérence de la part du Gouvernement indien. L'observateur de l'Inde a fait men-

tion de la déclaration, en date du 27 mars 1971, dans laquelle Mme Gandhi, premier ministre de l'Inde, a reproché au Gouvernement pakistanais de ne pas accéder aux exigences des éléments séparatistes, qui auraient entraîné la division du Pakistan dans les faits et sur le plan constitutionnel. M. Shahi attire l'attention de l'observateur de l'Inde sur la déclaration du Premier Ministre de l'Inde en date du 15 juin 1971, dans laquelle il est dit que l'Inde ne tolérerait pas de règlement politique qui aurait pour effet de faire disparaître le Bangla Desh. Cette déclaration de Mme Gandhi revient à exiger qu'un règlement politique intervienne avec les éléments séparatistes, et cela équivaudrait à accepter la division du Pakistan. Le Gouvernement indien exige donc que les problèmes constitutionnels du Pakistan soient résolus d'une manière qui soit acceptable pour l'Inde. M. Shahi veut indiquer clairement qu'une telle exigence constitue une ingérence malveillante dans les affaires intérieures du Pakistan.

147. Le PRÉSIDENT suggère que, le Conseil ne disposant que d'un temps limité, et conformément à l'article 51 du règlement intérieur, aucune délégation ne soit autorisée à intervenir plus de deux fois pour exercer son droit de réponse et que le temps de parole ne puisse dépasser cinq minutes.

Il en est ainsi décidé,

148. M. KRISHNAN (Observateur de l'Inde), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que, étant donné la décision que vient d'adopter le Conseil, il lui faudra être bref pour répondre aux allégations injustifiées et dénuées de tout fondement du représentant du Pakistan.

149. Le représentant du Pakistan a évoqué la situation troublée sur la frontière entre l'Inde et le Pakistan et il a affirmé que toute menace à la paix et à la sécurité dans cette zone était imputable aux actes et à la propagande du Govvernement is lien. Point n'est besoin de réfuter de telles affinations, puisqu'il ressort de la précédente intervention de M. Krishnan que les agissements des autorités pakistanaises au cours des derniers mois sont entièrement responsables de cette situation tendue. Dans le rapport de la mission de la BIRD rapport dont le représentant du Pakistan a lui-même cité des extraits soigneusement choisis pour ensuite attaquer le texte cité , il est question de la présence de l'armée dans le Pakistan oriental; le représentant du Pakistan a dit que cette présence de l'armée était due aux agissements indiens. Mais il est bien évident que les mesures de sécurité prises par le Gouvernement indien avaient été dictées par la situation régnant au Pakistan oriental.

150. La situation à la frontière du côté pakistanais a provoqué l'expulsion de 7 millions de personnes, ce qui équivaut à un acte d'agression indirect de la part d'un pays voisin. La délégation pakistanaise a donné sa propre version au demeurant fort peu convaincante du déroulement des événements et des responsabilités. L'assertion selon laquelle l'Inde serait responsable s'inscrit dans un effort pitoyable pour tenter de jeter un voile pudique sur ce qui continue de se passer au Pakistan oriental et n'a pas besoin

d'être réfutée. La presse mondiale rendu compte de la situation et le Conseil est en possession de tous les faits. Alors que le Gouvernement indien, comme beaucoup d'autres, a préconisé à maintes reprises un règlement pacifique de ce grave problème, le Gouvernement pakistanais a essayé d'appliquer une solution qui repose sur le terrorisme et les actes de répression commis par son armée. Le Gouvernement indien considère que de tels agissements ne peuvent qu'aggraver la situation et provoquer un afflux plus grand encore de réfugiés. Il est déraisonnable, de la part du représentant du Pakistan, d'affirmer que la propagande indienne peut provoquer une si grande peur et un afflux aussi massif de réfugiés.

- 151. L'allégation du représentant du Pakistan selon laquelle l'Inde entraînerait des réfugiés en vue d'une action militaire est elle aussi dénuée de tout fondement. Le Gouvernement indien ne se livre à aucune activité de ce genre et n'a ordonné aucun déploiement exceptionnel de troupes, comme il l'a déjà signalé en diverses occasions. Il se borne a cantonner à la frontière des effectifs militaires normaux, comme l'exigent la défense et la sécurité légitimes du pays. Ce sont les provocations du Pakistan qui sont à l'origine de la tension qui existe à la frontière.
- 152. Contrairement à ce qu'à prétendu le représentant du Pakistan, M. Krishnan n'a nullement fait dire au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ce qu'il n'avait pas dit. Aucune des tentatives faites par la délégation du Pakistan pour dissimuler la vérité ne saurait abuser le Conseil. L'observateur de l'Inde ne peut que s'étonner des soupçons et de la méfiance injustifiés manifestés à l'égard du système des Nations Unies et de ses représentants. La limitation du temps de parole l'empêche d'entrer dans le détail, mais il tient à dire que son gouvernement rejette entièrement toutes les allégations sans fondement contenues dans la seconde déclaration du représentant du Pakistan. Elles apportent seulement une ncuvelle preuve que le Gouvernement pakistanais est en train d'aggraver encore la situation sérieuse qui existe dans le sous-continent indien.
- 153. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil est très reconnaissant au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de la vigueur et de l'efficacité avec lesquelles, en sa qualité de point central du système des Nations Unies, il coordonne le programme multilatéral d'assistance humanitaire aux malheureux réfugiés.
- 154. La communauté internationale s'est rarement trouvée en présence d'un problème de réfugiés aux proportions aussi gigantesques. Les conséquences possibles ont rarement

- été aussi graves. Il ne fait aucun doute que le Conseil partage les très vives préoccupations du Haut Commissaire et lui accorde un appui sans réserve.
- 155. Mais les parcles, si éloquentes soient-elles, ne suffisent pas face à la situation tragique des réfugiés. Les gouvernements du monde entier ont le devoir de fournir une aide internationale massive pour alléger le lourd fardeau qu'ont assumé les autorités indiennes, tant gouvernementales que non gouvernementales.
- 156. Il ne fait de doute pour personne que le rapatriement volontaire des réfugiés est la meilleure et même la seule solution à ce grave problème. Plus tôt il s'effectuera et mieux cela sera. Il faut créer un climat de confiance pour que l'afflux des réfugiés cesse et que leur rapatriement volontaire soit assuré; cela ne sera possible que si tous les intéressés font preuve de l'esprit de compréhension indispensable. A cet égard, il faut se féliciter des appels lancés par le Président du Pakistan pour le retour des réfugiés; tout le monde espère que l'objectif du rapatriement sera atteint dans les meilleures conditions souhaitables.
- 157. Mais, d'ici là, la vie de millions d'êtres humains dépendra d'un effort humanitaire massif de la part de tous. Face à un problème d'une ampleur sans précédent, on ne saurait trop insister sur les devoirs de la collectivité internationale. Le Conseil est reconnaissant au Haut Commissaire et aux chefs des secrétariats des autres institutions et programmes des Nations Unies pour les efforts qu'ils déploient en faveur des réfugiés.
- 158. Le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations a fait une déclaration d'un grand intérêt, et le Conseil a pris bonne note qu'un rapport est sur le point d'être publié, qui dressera un bilan détaillé de l'œuvre humanitaire entreprise par les organismes des Nations Unies au Pakistan oriental.
- 159. Le Conseil partage la vive préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son appel du 16 juin 1971. Il est sensible à l'esprit humanitaire qui inspire la volonté du Secrétaire général de fournir aux populations du Pakistan oriental les secours qu'elles attendent d'urgence. Il faut espérer que les gouvernements, les organisations et les donateurs privés se grouperont en un effort concerté au nom des peuples des Nations Unies pour soulager les souffrances qui se sont abattues sur les populations du Pakistan oriental. C'est là une occasion qui s'offre à tous de prouver par leurs actes la valeur des nobles buts et des grands principes de solidarité et de coopération internationales qui sont énoncés dans la Charte.

La séance est levée à 14 h 55.